

Leg 8<sup>e</sup> Jaqueta 2<sup>e</sup>  
(Supplement)

712  
p. 9

Necessité de transférer

L' Hôtel Dieu de Paris

100

Handwritten text at the top of the page, possibly a name or title, written in a cursive script.

Handwritten text in the upper middle section of the page, appearing to be a list or series of entries.

Handwritten text in the middle section of the page, continuing the list or entries.

9

# SUPPLÉMENT

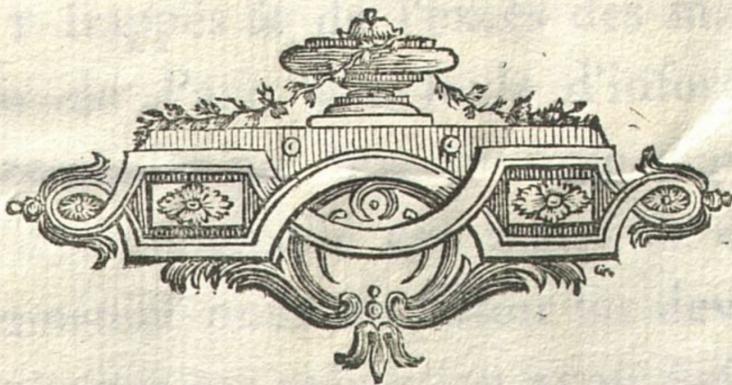
AU MÉMOIRE

SUR LA NÉCESSITÉ DE TRANSFÉRER

L'HÔTEL-DIEU DE PARIS,

OU

*Analyse du Relevé des principales Erreurs  
contenues dans cet Ouvrage.*



A LONDRES,

*Et se trouve à PARIS,*

Chez { DESENNE, au Palais Royal,  
BAILLY, près la barriere des Sergens, } Libraires.  
PÉTIT, quai de Gêvres,

*Et chez les autres Libraires qui vendent des Nouveautés.*

---

1786.

UVA. BHSC. LEG.08-2

U/Bc LEG 8-2 n°712

HTCA



S U P P L É M E N T

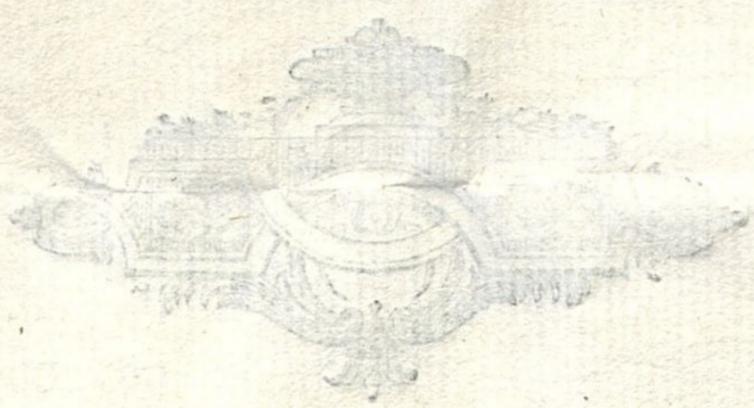
A U M É M O I R E

SUR LA NÉCESSITÉ DE TRANSCRIRE

L'HÔTEL-DIEU DE PARIS,

OU

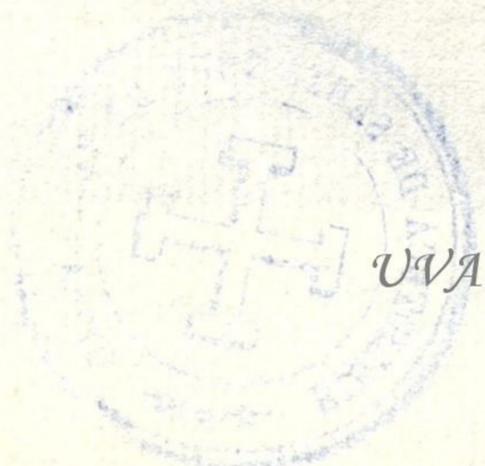
Analyse du Recueil des principales Histoires  
contenues dans ces ouvrages



A L O N D R E S,

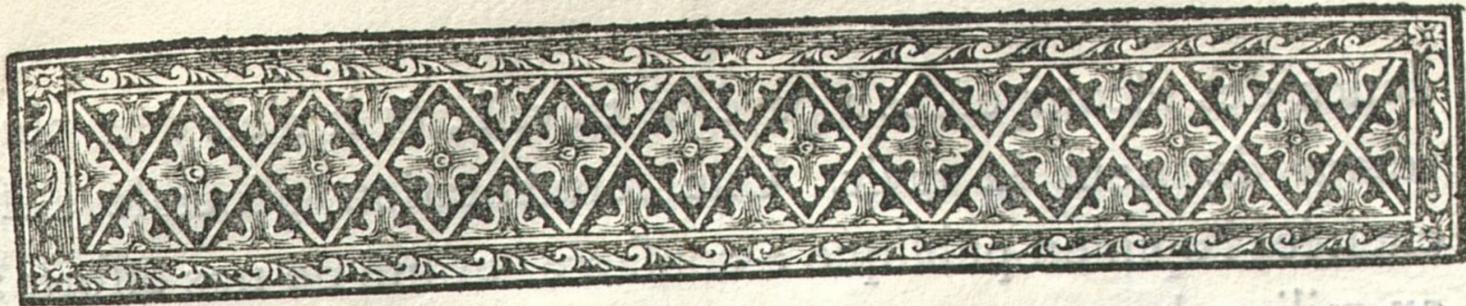
Et se trouve à PARIS,

Le chez les autres Libraires qui vendent des Nouveautés  
Chez BAILLY, près la barrière des Sergens, Libraires  
DERRIERE, au Palais Royal,



1786

UVA. BHSC. LEG.08-2 n°0712



# A N A L Y S E

*Du Relevé des principales Erreurs contenues  
dans le Mémoire sur la nécessité de transférer  
l'Hôtel-Dieu de Paris.*

---

ÉGALEMENT frappés & de l'excès des maux qui affligent à l'Hôtel-Dieu de Paris une foule d'infortunés, & de la possibilité d'y remédier par une réforme depuis long-temps désirée, nous avons rappelé ces maux & développé cette possibilité. L'humanité nous en faisoit un devoir, & pour le remplir, nous n'avons pas même cru avoir besoin de courage. Persuadés qu'en retraçant ce qui nous avoit émus, nous réussirions sans effort à émouvoir les ames sensibles, nous avons mis à notre travail une modération propre à garantir notre bonne-foi, & à écarter tout soupçon d'exagération & d'animosité. Dans un sujet où l'excès même de la sensibilité devenoit une arme légitime, nous avons craint d'en employer d'autres que celles de la raison. Nous avons écarté une multitude de détails alarmans; aux tableaux effrayans qui s'offroient d'eux-mêmes à l'imagination, nous avons préféré des preuves, des calculs, des rapprochemens décisifs. La plus

douce des récompenses a payé ce travail , & il n'est déjà plus temps de nous la ravir. Une fermentation générale s'est excitée; l'opinion publique a consacré l'utilité de nos efforts; au milieu du murmure attendrissant de l'émotion universelle, à peine quelques reproches se sont fait entendre , & ces reproches ne nous accusoient d'abord que d'en avoir trop peu dit.

Maintenant on nous accuse d'exagération & d'infidélité. Un Magistrat respectable a permis que l'on publiât sous ses auspices un *Relevé des principales erreurs contenues dans le Mémoire sur la translation de l'Hôtel-Dieu*. Connu par ses lumières & par la droiture de ses intentions , jouissant généralement & à juste titre de cette considération personnelle que le rang seul ne donne pas , chargé par sa place de détruire les maux dont nous avons cherché à indiquer l'unique remède, ce Magistrat est l'un de ceux dont nous avons le plus désiré le suffrage & l'appui. Nous espérons encore les obtenir , & c'est pour nous une raison de plus de répondre à l'Ouvrage dont il paroît être le protecteur. Quelle que soit l'issue de la discussion , elle ne peut être qu'avantageuse. Ou nous réussirons à le détromper d'un système que nous croyons contraire à ses propres & véritables intentions , ou nous le mettrons à portée de détruire dans l'esprit du Public l'idée qu'il s'est faite jusqu'à présent de l'état de l'Hôtel-Dieu.

S'il ne s'agissoit ici que d'une défense personnelle , nous pourrions observer que les sept premières pages à mi-marge du *Relevé* sont destinées à réfuter dix-huit pages de faits & de calculs , employées dans notre Mémoire à constater l'état actuel ou probable de l'Hôtel-Dieu ; qu'il est difficile que , parmi ces faits & ces calculs , on n'en ait pas oublié de con-

cluans ; que la forme de réfutation par colonnes choisie par l'Auteur du *Relevé* est sans doute claire & précise , mais qu'elle a peut-être l'inconvénient de métamorphoser des détails accessoires en objets principaux de discussion , de les détacher de l'idée générale à laquelle ils doivent s'unir & se subordonner , d'empêcher d'établir entre eux l'ordre le plus propre à faire ressortir cette idée générale , & d'affoiblir la valeur des assertions , soit en les séparant des preuves qui leur servoient d'appui , soit en altérant par l'isolement seul , ces nuances de style qui contribuent si fort à en déterminer le sens & l'importance. Mais , dans une cause pareille , nous devons nous interdire ces moyens de défense , fruits de ce vain & individuel intérêt d'amour-propre qui se mêle à la plupart des discussions. Qu'importe à l'humanité & au Public que l'Auteur du *Relevé* ait cru pouvoir trouver une douzaine d'erreurs dans un Mémoire sur l'Hôtel-Dieu ? Ce qui importe , c'est de décider quelle est la meilleure manière d'adoucir les maux reconnus des pauvres ; & nous nous abstiendrions de répondre aux reproches qui nous sont faits dans le *Relevé* , si ces reproches ne tendoient à défendre un système que nous croyons funeste , & dont il est désormais indispensable d'approfondir une bonne fois le danger ou les avantages.

Ces reproches peuvent se réduire à plusieurs points principaux. Les uns sont relatifs au besoin réel de l'Hôtel-Dieu : d'autres le sont au rapport qui doit se trouver entre ce besoin & le local : d'autres tiennent à la salubrité , soit d'emplacement , soit de disposition : d'autres , à la commodité soit intérieure , soit extérieure de cet Hôpital : d'autres enfin , à la dépense nécessaire pour son amélioration , comparée au bien

réel qui doit en être le fruit. Examinons successivement & par ordre ces différens points.

§. I. *Du besoin réel de l'Hôtel-Dieu.*

PAR le *besoin réel* de l'Hôtel-Dieu, nous entendons le nombre de lits qu'il est nécessaire d'établir dans cet Hôpital pour le mettre en état de suffire au besoin dont il est pour Paris, & de remplir convenablement les vues qui ont présidé à sa fondation. Ce point est le premier de tous à examiner, & l'Auteur du *Relevé* a dû s'en occuper sans doute. Rassemblons parmi ses assertions toutes celles qui peuvent être relatives à ce point important.

Suivant cet Auteur, *le nombre commun des malades à l'Hôtel-Dieu est de 2300, à 2400 (page 4.) . . . . De mémoire d'homme, on n'en a vu qu'une seule fois 4800 (ibid.) . . . . Le 15 Mars 1785, il n'y en avoit que 1906 (ibid.) . . . . Dans le projet d'additions, on compte sur la possibilité (dès-lors sur la nécessité) de coucher 4000 malades seuls (pages 5 & 6.) . . . .*

Ces assertions peuvent être considérées sous deux points de vue ; ou comme destinées à contredire les nôtres placées à mi-marge, ou comme destinées à servir de base pour fixer le *besoin réel* de l'Hôtel-Dieu.

Le premier point de vue est sans contredit le moins intéressant, & nous ne nous y arrêterons gueres. La voix publique, le témoignage de plusieurs personnes dignes de foi, celui de Médecins & de Chirurgiens qui avoient passé à l'Hôtel-Dieu un temps considérable pour leurs études, plusieurs Mémoires rassemblés sur cette matière, nous garantissoient, & nous garantissent encore nos évaluations. En rapprochant

ces divers témoignages, nous avons constamment choisi les plus modérés. Plusieurs de nos Mémoires nous donnoient 4 & 5000 malades de nombre commun, nous avons écrit 3 à 4000. Ils nous affuroient qu'on y en avoit vu quelquefois 9 ou 10,000 (1); nous avons dit 6 ou 7000. Nous nous sommes transportés le 15 Mars à l'Hôtel-Dieu, moins pour compter les malades, cela eût été difficile, que pour prendre par nous-mêmes une idée de cet Hôpital & des tableaux qu'il présente. Nous y avons vu 3 & 4 malades dans le plus grand nombre des lits. Nous en avons compté 5 & 6 dans plusieurs. Nous avons pris 3 pour terme moyen, & multipliant par 3 le nombre des lits qui alloit à près de 1200, nous n'avons point assuré qu'il y eût précisément 4000 malades ce jour-là, mais nous nous sommes crus en état d'affirmer qu'il y en avoit près de 4000. Nous avons même moins insisté sur cette évaluation que sur le fait qui lui avoit servi de base, sur celui des 3, 4, 5 & 6 malades accumulés dans le plus grand nombre des lits, & l'Auteur du *Relevé*, loin de le nier, le passe absolument sous silence. Quoi qu'il en soit, tout nous portoit à croire des autorités aussi probables & aussi multipliées. Une seule nous manquoit, les Registres de l'Hôtel-Dieu, ou du moins, les États *authentiques* de situation de cette Maison; mais comment y recourir? Les Lettres-Patentes du 22 Avril 1781, celles mêmes que l'Auteur du *Relevé* cite en faveur du projet d'additions, ordonnent, article VII, que les États de situation de l'Hôtel-Dieu seront imprimés tous les ans. Ces États, y est-il dit, contiendront,

---

(1) Il y en avoit plus de 9000 en 1709, & la population de la Capitale n'a sans doute pas diminué depuis.

1°. le nombre des journées de malades reçus & traités pendant l'année, ainsi que la quantité des personnes attachées & employées au service dudit Hôpital. 2°. Les recettes & dépenses de toute nature, avec des observations sur tous les objets qui en seront susceptibles. . . . . Et afin de ménager aux Administrateurs, est-il dit dans le préambule, le tribut d'opinion qui doit être une de leurs principales récompenses, Notre intention est que les comptes de la recette & de la dépense soient imprimés annuellement. . . . . Et la voix publique devenant alors auprès de Nous un nouveau garant de la bonne & sage gestion de cet Hôpital, Nous serons d'autant plus encouragés à donner les secours qui paroîtroient nécessaires. . . . . Ces États nous eussent été très-utiles; mais toutes nos recherches, pour nous les procurer, ont été vaines.

Le second point de vue sous lequel il est possible de considérer ces assertions seroit d'un bien plus grand intérêt, sans doute; mais elles n'y ont qu'un rapport très-indirect. En présentant les évaluations que l'Auteur du *Relevé* s'amuse à contredire, nous n'avons jamais pensé qu'elles pussent servir à fixer le *besoin réel* de l'Hôtel-Dieu. Qu'importe en effet à l'amélioration de cet Hôpital le nombre actuel de ses malades? Qu'on l'évalue, ainsi que nous, à 3 ou 4000, qu'on le fixe, suivant le *Relevé*, à 2300 ou 2400; que d'après les Lettres-Patentes déjà citées, on le porte à 2400 ou 2500; à moins que l'on ne réussisse à persuader qu'il ne faut à l'Hôtel Dieu qu'autant de lits que l'espace actuel en pourra contenir, tout ce que ces évaluations prouveront, c'est que, même en les accumulant à 6 par lit, on ne peut y en faire entrer davantage. D'un bout à l'autre du Mémoire, nous indiquons d'autres bases, le *Relevé* n'en parle pas. Il nous renvoie aux  
Lettres-

Lettres-Patentes de 1781. Mais tout, dans ces Lettres, annonce qu'en autorisant le projet d'additions, le Roi ne le regardoit que comme un *parti provisoire* nécessité par les circonstances. *Après avoir pris connoissance de DIVERS PROJETS*, y est-il dit, & *Nous être fait rendre compte DES OBSTACLES QUI TRAVERSOIENT LEUR EXÉCUTION*, *Nous avons reconnu combien IL ÉTOIT DIFFICILE DE REMPLIR ENTIÈREMENT NOS VUES . . . . .* Nous nous sommes donc *BORNÉS* à faire disposer cet Hôpital de manière qu'il pût contenir *AU MOINS 3000 malades seuls dans un lit . . . . .* Pour subvenir à la possibilité d'une trop grande foule excitée par le meilleur traitement, *Nous faisons ménager dans le plan que Nous adoptons, un espace qui pourra contenir mille malades de plus, mais placés comme ils le sont actuellement . . . . .* (voilà en effet, à quelque chose près, les 4000 lits promis par le *Relevé*). Puis elles ajoutent : *Il étoit de notre sagesse d'examiner attentivement quelle seroit la dépense des nouveaux arrangemens que Nous avions dessein d'ordonner, & quels étoient les moyens que Nous pouvions y destiner, sans Nous priver d'aucune des ressources que Nous devons AUX BESOINS PRÉSENS & aux grands intérêts de notre État . . . .* Le Roi ordonnoit par ces Lettres-Patentes l'établissement de *quatre mille lits AU MOINS*, & dans quel moment ? Alors une guerre dispendieuse pouvoit excuser jusqu'à l'oubli de cette partie intéressante de l'Administration. Alors les murmures excités jadis à l'occasion de l'incendie de 1772, commençoient à s'apaiser. Rien d'extraordinaire ni de public ne contribuoit à ranimer dans les esprits le sentiment des maux du Pauvre. Rien n'avoit réveillé cet enthousiasme qui est l'ame des grandes entreprises, que le titre seul d'un Mémoire sur l'Hôtel-Dieu vient de faire

B

renaître, & qui peut fournir au Gouvernement des secours sur lesquels on ne comptoit pas à l'époque des Lettres-Patentes. Dans ces Lettres, mouvement spontané d'un cœur paternel, le Roi ne renonçoit qu'à regret à des projets *sans doute plus étendus*; il avouoit la *difficulté* qu'il trouvoit à *remplir entièrement* ses vues bienfaisantes; il ordonnoit cependant plus que l'auteur du *Relevé* n'ose promettre, & cet auteur n'a pas craint de nous y renvoyer! C'est à nous qu'il convient de les citer, à nous qui, en remettant sous les yeux du public les mêmes *vues* dont les circonstances empêchoient alors *l'entier accomplissement*, ne faisons que suivre l'impulsion des regrets exprimés dans cette Loi même. Loin donc que cette Loi puisse nous être opposée, c'est à elle que nous en appellons pour garantir aux infortunés les sentimens d'un Souverain qui ne cessa jamais d'être leur pere. *Nous ne nous dissimulons pas*, y est-il dit encore, *que ce nombre* (celui des malades) *pourra augmenter à mesure qu'on ne sera pas repoussé de ces lieux de secours par le sentiment des maux qu'on y craignoit*. Ce passage touchant ratifie tout ce que nous avons dit (1) en faveur des infortunés pour qui l'Hôtel-Dieu n'est qu'un objet d'effroi, qui périssent *ailleurs* faute de secours, & de la perte desquels cet Hôpital n'est pas moins responsable que de celle des malades qui périssent gratuitement dans son enceinte. Jamais cette classe intéressante de pauvres ne fut comprise dans les évaluations auxquelles le *Relevé* semble attacher tant d'importance. C'est au nom de l'humanité que nous réclamons de nouveau la considération qui leur est due, & nous ne doutons pas que cette voix sacrée ne soit plus

---

(1) Voyez le Mémoire, pages 8, 10 & 13.

écoutée désormais que de vains calculs & même que des registres, qui peuvent dire ce qui est, mais qui se taisent nécessairement sur ce qui devrait être.

Ce n'est donc point d'après l'état actuel de l'Hôtel-Dieu qu'il faut chercher à fixer la base précise de ses besoins, mais d'après la quantité probable des malheureux qui font dans le cas d'y recourir, & cette quantité peut s'évaluer. En vain on voudroit contester cette possibilité; en vain on répéteroit cette allégation tant de fois réfutée, que plus il y aura de lits à cet Hôpital, plus l'affluence y fera grande, & plus il sera insuffisant. Quoi qu'on en dise, cette affluence ne peut être infinie. Le nombre des pauvres de la Capitale est immense sans doute, mais il n'est qu'en proportion de son étendue; cette étendue, toute considérable qu'elle est, a ses bornes; & avec la seule condition de n'y admettre que des pauvres réellement malades, ou des malades réellement pauvres, l'Hôtel-Dieu aura aussi les siennes. Une crainte plus sérieuse pourroit arrêter, celle que l'affluence des malades n'excédât la portée des revenus actuels de cet établissement. Cette considération vaut bien la peine que le Gouvernement s'en assure; mais cette recherche ne peut ni ne doit nous regarder. Tout ce qu'il nous est permis de dire à cet égard, c'est qu'à supposer le cas peu probable d'insuffisance de revenus (1), des fondations particulières s'empresseront sans doute de subvenir à cette insuffisance une fois clairement prouvée. Les Lettres-Patentes de 1781 autorisent cet es-

(1) M. Necker (de l'Administration des Finances de la France, Tome III, page 178) évalue entre dix-huit & vingt millions le total des revenus des Hôpi-

taux du Royaume, & le quart de cette somme ou, à peu près, appartient, dit-il, à l'Hôpital général, & à l'Hôtel-Dieu de Paris.

poir (1), & ce seroit outrager nos concitoyens que de douter en ce cas des efforts de leur active & inquiète bienfaisance.

Mais quelle est la base précise du *besoin réel* d'un Hôtel-Dieu pour Paris? Toutes les villes du Royaume ont des Hôpitaux, & la plupart sont reconnus comme réellement suffisans. Le nombre des lits dans ces Hôpitaux est dans un rapport quelconque avec la population des Villes où ils sont fondés. C'est dans ce rapport comparé à la population de la Capitale que réside la base précise que nous cherchons. Mais, en employant ce moyen, n'oublions pas d'observer 1<sup>o</sup> que dans les petites Villes, les infortunes privées étant mieux connues, sont plus à la portée d'être secourues immédiatement par des actes particuliers de bienfaisance; 2<sup>o</sup> que cette considération est plus que suffisante pour balancer les objections qui pourroient naître de l'existence des autres lieux de secours fondés dans la Capitale, objections d'ailleurs détruites par l'aveu plus d'une fois répété que ces lieux de secours ne devoient point être regardés comme destinés à soulager l'Hôtel-Dieu; 3<sup>o</sup> que dans les grandes Villes, le mouvement plus rapide de la circulation & des fortunes, les grands efforts de l'industrie, l'affluence considérable des infortunés qui viennent y cacher leurs malheurs, les embarras inséparables d'une immense population, & d'une excessive activité, & une multitude de causes pareilles, y multiplient à l'infini tous les maux qui contribuent le plus à peupler les Hôpitaux.

Des recherches faites à Lyon me donnent un Hôtel-Dieu

---

(1) Voyez ces Lettres-Patentes, page 4.

de 1200 lits (1) sur une population d'environ 150,000 ames. Celle de Paris est de 800,000. Le rapport est de 6400 lits à supposer à l'Hôtel-Dieu de la Capitale.

L'Hôpital civil de Lille contient 600 lits pour une population d'environ 70,000 ames. Le rapport est de 6857 lits. Et néanmoins on fait dans ce moment à cet Hôpital des aggrandissemens qui le mettront en état de contenir 12 à 1500 malades.

Les Hôpitaux du Saint-Esprit & de Saint-Jean de Latran à Rome, contiennent ensemble 2220 lits pour une population de 150,000 ames. La proportion est de 11840 lits. Elle est excessive sans doute, mais elle prouve l'attention que les Nations étrangères croient devoir aux Hôpitaux.

L'Hôpital de Besançon a 400 lits pour une population de 40,000 ames. La proportion est de 8000 lits pour la Capitale (2).

§. II. *Du rapport qui doit se trouver à l'Hôtel-Dieu, entre le besoin réel & le local.*

IL résulte de ce qui précède que le besoin réel & indispensable de l'Hôtel-Dieu, est de plus de 5000 lits, ainsi que nous l'avions assuré dans le Mémoire. Voyons si le local actuel peut suffire à ce besoin.

(1) L'Hôtel-Dieu de Lyon en ce moment ne contient réellement que 600 lits, mais ils sont chacun à deux malades, & c'est à cette condition que cet Hôpital passe pour suffisant. Si l'on observe que les projets de M. Soufflot ne sont point achevés & doivent l'être, nous ferons autorisés pour le moment à compter ces 600 lits pour 1200.

(2) Nous avons cherché inutilement à

nous procurer de pareils détails sur un bien plus grand nombre d'Hôpitaux, & c'est en partie pour les attendre que nous avons suspendu si long-tems la publication de la présente Analyse. Nous prions les personnes instruites de suppléer à cette lacune forcée, & de vouloir bien se joindre à nous pour mettre sous les yeux du Public tous les renseignemens de cette espece que nous n'avons pu parvenir à rassembler.

Les assertions du *Relevé* relatives à ce second point de discussion sont celles-ci : *l'Hôtel-Dieu*, dans ce moment (Décembre 1785) contient 27 salles, en aura 31 au premier Mai prochain, & 47 en tout après la construction des nouveaux bâtimens qui doivent être faits l'année prochaine sur la riviere, du côté de la rue de la Bucherie, (page 4). . . . Il y aura au mois de Mai prochain 1500 malades couchés seuls dans des lits espacés convenablement, (ibid.). . . Les additions déjà faites contiendront, 600 malades & plus, (page 5). . . . Celles qui sont projetées, & que l'on exécutera l'année prochaine, mettront en état de coucher 4000 malades seuls, (ibid.). . . Les augmentations sur la Seine du côté de la rue de la Bucherie, se monteront à 1800 toises, (ibid.). . . Le bâtiment sur le Pont du Rosaire sera détruit par une suite du plan arrêté pour coucher 4000 malades seuls, (page 6). . . . Ce plan a été exécuté de manière à ce que *l'Hôtel-Dieu* puisse éprouver les retranchemens nécessaires, lorsqu'on s'occupera du projet du Parvis Notre-Dame (1), sans un grand sacrifice, ni quant à l'emplacement, ni quant à la dépense, (page 8).

L'assertion sur le nombre des salles est de celles que nous pourrions avouer sans qu'il en résultât rien de nuisible à

(1) Nous n'avons parlé que légèrement (page 16 du Mémoire) du projet du Parvis Notre-Dame; immédiatement après & dans le même alinéa, nous insistons assez fortement sur celui de dégrader les Ponts & les Quais. Pourquoi l'Auteur du *Relevé* qui n'a pas oublié le premier, ne dit-il pas un mot du second? Ces deux projets, nous l'avons dit, se tiennent au point de ne pouvoir être séparés. Les circonstances ont donné

l'antériorité à celui des Quais. Mais, la translation de *l'Hôtel-Dieu* dût elle être encore différée, il viendra un tems, nous osons l'assurer, où le regret de n'avoir réalisé qu'à demi l'un des plus beaux projets qui aient été conçus pour l'embellissement & la salubrité de la Capitale, décidera la ruine du seul obstacle qui puisse désormais en arrêter l'achèvement.

notre cause. Cependant il faut y répondre, & nous allons le faire en présentant l'état des falles de l'Hôtel-Dieu.

<i>Noms des Salles.</i>	<i>Nombre des Lits.</i>	<i>Longueur.</i>	<i>Largeur.</i>
Salle Saint Denys.....	30 lits.....	14 toises.	27 pieds.
— Saint Côme.....	53.....	25.....	27.
— Le Rosaire.....	65.....	20.....	35.
— des Fous ( dite S. Louis.)	13.....	6.....	20.
— Saint Charles.....	110.....	36.....	33.
— Saint Antoine.....	55.....	24.....	33.
— Saint Roch.....	34.....	19.....	24.
— Saint Pierre & Saint Paul.	108.....	36.....	34.
— Saint Nicolas.....	62.....	18.....	34.
— Des Taillés.....	34.....	19.....	24.
— Saint Yves.....	8.....	7½.....	19.
— Des Opérations.....	18.....	12.....	24.
— Saint Joseph.....	108.....	36.....	34.
— Sainte Martine.....	62.....	18.....	34.
— Sainte Geneviève.....	11.....	5.....	30.
— Crèche.....	34.....	19.....	24.
— Sainte Marguerite.....	11.....	7½.....	19.
— Saint Landry.....	108.....	36.....	34.
— Sainte Monique.....	53.....	18.....	34.
— Des Convalescens.....	14.....	5½.....	26.
— Saint François.....	32.....	19.....	24.
— Petite Saint Landry.....	10.....	4½.....	18.
— Neuve des Femmes, ( aîle incendiée en 1772 ).	108.....	45.....	34.
3 Salles neuves annoncées dans le Relevé, non meublées. <i>Mémoire</i> .....		84.....	33.
<b>26 Salles.</b>	<b>1141 lits.</b>	<b>534<sup>t.</sup> 1<sup>p.</sup></b>	

Cet état ne porte que 26 falles ; les listes du mouvement de l'Hôtel-Dieu n'en accusent que 18 & 19 ; le *Relevé* dit 27, & nous avons dit *une vingtaine*. Notre assertion est fondée sur une visite faite le 15 Mars 1785, & à cette époque, les constructions des 3 falles nouvelles n'étoient pas terminées. Le *Relevé* compte ces 3 falles ; mais en ce moment même, ( 26 Janvier 1786 ) les lits n'y sont point encore placés. Nous sommes dès-lors très-fondés à les déduire de son compte de 27, & cela le réduit à 24.

Les falles S. Charles & S. Antoine n'en font réellement qu'une ; car pour d'une falle en faire deux, il seroit trop commode de n'avoir qu'à diviser cette falle par une grille ou une barriere, puis de donner à chaque moitié une dénomination différente. Celles Ste. Martine & Ste. Geneviève sont dans le même cas. Encore deux falles à ôter, reste à 22.

Rien ne pouvoit nous obliger à regarder comme falles celle S. Louis, de 13 lits ; celle Ste. Marguerite, de 11 lits ; la petite S. Landry, de 10 ; ni celle S. Yves, de 8. Ce sont réellement des chambres & non des falles. Encore quatre falles à déduire, reste en dernière analyse à 18.

Nous avons dit, non pas 20 falles précisément, *mais une vingtaine* de falles. Ce mot vague auroit dû rendre l'Auteur du *Relevé* plus indulgent, puisqu'il pouvoit s'étendre jusqu'à 22, nombre qu'on peut regarder, si l'on veut, comme le nombre réel. Il a mieux aimé nous tenir rigueur, & nous lui abandonnons d'autant plus volontiers cet avantage, qu'il ne s'agit pas ici du nombre des falles, & qu'il est trop aisé de les multiplier sans augmenter l'espace, pour que cela puisse servir beaucoup à sa cause.

Quant aux propositions qui suivent, ce sont moins des assertions

assertions que des *promesses*, & nous allons les examiner d'un peu plus près.

Le *Relevé* promet pour le mois prochain 1500 malades *seuls dans des lits espacés convenablement*; & que les additions projetées, & que l'on continuera l'année prochaine, mettront en état de coucher 4000 *malades seuls*. Ainsi, depuis les Lettres-Patentes de 1781, c'est-à-dire, en cinq ans de temps, on n'aura ajouté que 3 ou 400 lits à l'Hôtel-Dieu; & à dater de la publication de notre Mémoire, on se flatte d'en ajouter, en une année seule, près de 3000. Mais cette remarque n'est que de pure digression. Revenons.

L'espace actuel de l'Hôtel-Dieu est d'environ 3600 toises quarrées (1). Les cours y sont très-petites, les pieces de deserté insuffisantes, enforte que l'espace réservé pour les salles de lits y excède de beaucoup la proportion qu'il devoit avoir, eu égard à la salubrité de l'air & à la commodité du service (2).

Ces 3600 toises contiennent 1141 lits *bien ferrés, bien comprimés*, & répartis en 3 étages. Le *Relevé* en promet 4000 *convenablement espacés*. Ce sont 2859 lits de plus, c'est-à-dire deux fois & demie le nombre actuel.

Le nombre des lits à réaliser sera nécessairement en raison de l'espace à ajouter. C'est une vérité géométrique d'autant plus rigoureuse ici, qu'il s'agit d'un terrain où l'Architecte

(1) En comptant sur 5 à 6000 toises dans le Mémoire, nous avons compris le bras étroit de riviere qui partage l'Hôtel-Dieu, & que nous regardions alors comme une cour. Il n'est en effet par son peu d'étendue que dans la proportion très-précise qui convient à cette supposition. L'Auteur du *Relevé* auroit pu regarder cela

comme une *erreur*, il en a *relevé* de moins importantes; il ne l'a pas fait, & nous nous rectifions de nous-mêmes.

(2) Les Lettres-Patentes de 1781 (pag. 2) désirent qu'ils soit établi des *promenades* pour les convalescens. L'Auteur du *Relevé* ne dit point où l'on espère de les trouver dans l'emplacement actuel.

est bien éloigné d'être à l'aïse. Ainsi, si 3600 toises n'ont suffi qu'à 1141 lits *bien ferrés, bien comprimés*; pour en avoir 2859 de plus, il faudra évidemment ajouter à l'Hôtel-Dieu un espace avec lequel l'espace ancien soit dans le rapport de 1141 à 2859, c'est-à-dire de un à deux & demi.

Quel est l'espace à ajouter? Suivant le *Relevé*, il faut compter 1800 toises sur la rue de la Bucherie. Cette assertion pourroit être contestée (1), mais supposons-la exacte, & comptons 1800 toises, ci. . . . . 1800 <sup>toises.</sup>

Le bâtiment que l'on élève sur le terrain du petit Châtelet en contient 150, ci . . . . . 150

La partie sur la rue Notre-Dame en contiendra 225. Il y auroit bien quelque chose de plus en suivant les anciens alignemens; mais la nécessité de symétriser avec le bâtiment des Enfants-Trouvés élevé en face, ne permet pas de l'espérer, ci. . . . . 225

---

2175

En tout 2175 toises, & ce produit, au lieu d'être à l'espace actuel (3600) comme  $2\frac{1}{2}$  est à un, est bien loin de lui être égal.

En voilà sans doute assez pour garantir la bonne-foi des

---

(1) L'Auteur du *Relevé*, en promettant ces 1800 toises, dit qu'elles seront *sur la Seine*, c'est-à-dire, entre cette rivière & la rue de la Bucherie. Des plans très-exacts nous prouvent que le trapèze renfermé par la rivière, le pont du Rosaire, la rue de la Bucherie, & la rue Pavée prolongée jusqu'à l'abreuvoir des grands degrés,

n'est au plus que de 1205 toises. Ainsi, pour en avoir 1800, il faudroit pousser les constructions fort avant dans la rue des Grands-Degrés, c'est-à-dire, intercepter absolument le Port aux Tuiles, déjà trop obstrué, & nous ne croyons pas qu'on le propose.

assertions de notre Mémoire ; mais cela ne suffit pas pour apprécier au juste la solidité des *promesses* du *Relevé*. Le détail suivant va les réduire à leur valeur réelle.

Le *Relevé* a dû compter non-seulement sur 4000 lits , mais sur 4000 lits *convenablement espacés*. Les lits , à l'Hôtel-Dieu, ne jouissent pas à beaucoup près de cet avantage. On ne pourra le leur procurer qu'en en diminuant le nombre dans les salles anciennes.

Dans ces salles , les lits sont très-fréquemment rangés sur quatre files , quelquefois sur trois , & le plus petit nombre est sur deux. La plus large de ces salles , celle du Rosaire , n'a que 35 pieds de largeur , & cette dimension n'est point assez considérable pour autoriser plus de deux rangs de lits. Plusieurs de ces salles n'ont pas 20 pieds de largeur , & dans celles-ci , à moins d'y placer les lits sur leur longueur , & parallèlement à l'axe de la salle , il ne devrait pas être permis d'y établir plus d'un rang de lits. Nous les supposons néanmoins à deux rangs comme les autres , & le principe de n'en pas établir davantage dans chaque salle sera de rigueur.

Il doit être également de rigueur , 1°. qu'aucun lit n'aura plus de trois pieds de large , afin de s'interdire la possibilité d'y mettre plus d'un malade à la fois ; 2°. qu'entre chaque lit , il y aura un espace d'au moins trois pieds. Ainsi chaque toise de longueur de salles sera représentative de deux lits.

Ces principes posés , & l'on ne peut , à moins de les suivre à la rigueur , tenir la promesse d'*espacer convenablement* les lits , cherchons , 1°. le nombre de lits que contiendront les salles anciennes ; 2°. le produit réel que l'on peut espérer des additions promises.

*Salles anciennes.*

Toutes les salles qui composent actuellement l'Hôtel-Dieu ont ensemble 534 toises 1 pied de longueur totale. Cette longueur multipliée par deux donnera le nombre de lits *espacés convenablement*, qu'il est possible de faire entrer dans ces salles; le produit est de 1070 lits, ci. . . . 1070<sup>lits.</sup>

*N. B.* Que nous ne faisons pas entrer en compte les intervalles que le besoin d'entrer dans les piéces de service qui, à l'Hôtel-Dieu, sont constamment répandues sur le flanc des salles, & celui de laisser vuides de très-grands espaces voisins des latrines ou autres causes d'infalubrité, forcent de laisser fréquemment entre les lits d'une même file, ce qui rend notre calcul extrêmement favorable aux promesses du *Relevé*.

*Salles à ajouter.*

Depuis la rédaction du Mémoire, nous avons observé que l'on cherchoit à sur-élever les anciennes constructions d'un quatrième étage, par-tout où cela étoit possible. Nous dirons un mot de ce parti aux articles *salubrité & commodité*; mais en attendant, nous devons en tenir compte.

Nous supposons qu'il sera possible de le prendre dans toute l'étendue des anciennes constructions, & cette supposition est excessivement *indulgente*.

*Ci-contre.* . . . . . 1070<sup>lits</sup>

Les salles du troisieme étage ont ensemble 123 toises  
3 pieds de longueur: celles du troisieme n'en au-  
ront pas davantage, c'est pour cet objet une quan-  
tité de 248 lits, ci. . . . . 248

Enforte que tout l'espace actuel, la sur-élévation  
du quatrieme étage comprise, ne produira que  
1318 lits, ci. . . . . 1318

Observons maintenant 1<sup>o</sup> que l'espace qu'il  
est possible d'ajouter à l'Hôtel-Dieu est *tout au*  
*plus* de 2175 toises quarrées; 2<sup>o</sup> que dans l'espace  
ancien, les cours & les pieces de desserte sont in-  
suffisantes; 3<sup>o</sup> qu'il en faudra dans les additions  
promises, & que c'est en supposer bien peu que de  
ne pas les mettre avec l'espace occupé par les salles  
de lits, dans une proportion plus favorable à la sa-  
lubrité & à la commodité. Mais nous voulons bien  
négliger cette troisieme observation quelque im-  
portante qu'elle soit, & pour trouver le produit des  
additions promises, nous établirons la règle de trois  
suiivante: Si 3600 toises quarrées de terrain, avec  
une *excessive économie*, & construites à quatre éta-  
ges, n'ont donné que 1318 lits, combien 2175  
toises d'additions, également à quatre étages, en  
donneront-elles? La réponse est. . . . . 798

Jusqu'ici. . . . . 2116

D'autre part. . . . 2116

Sur quoi il faut déduire 130 lits (1) qu'enleva la *démolition promise* de la salle du Rosaire, & autres contenues dans le même corps de logis, ci. . . 130

Plus 600 toises de terrain à supprimer pour l'achèvement *également promis* du parvis Notre-Dame (2). Ces 600 toises, d'après la base ci-dessus, feront une perte de 220 lits, ci. . . 220

350

Ces suppressions faites réduiront le nombre possible des lits à l'Hôtel-Dieu, toutes additions comprises, à 1766 lits, ci. . . . . 1766 <sup>lits.</sup>

Il résulte du calcul ci-dessus, constamment fondé, comme on a pu le voir, sur les suppositions les plus évidemment favorables au projet d'additions, que l'Auteur du *Relevé* a promis que l'on placeroit 4000 lits dans un terrain où il n'en pourra entrer tout au plus que 1766, c'est-à-dire, pas la

(1) La salle du Rosaire contient 65 lits. La petite salle qui est au-dessus en contient moins ; mais le reste de l'étage est occupé par des pièces de service qu'il faudra reporter ailleurs ; car dans un terrain aussi resserré, il n'est pas permis de croire qu'il y en ait une seule d'inutile, & que l'on puisse sacrifier sans inconvénient. Par-tout où on les transférera, elles tiendront une place quelconque qu'il eût été possible d'employer en salles de lits. Nous pouvons

donc évaluer la suppression du pont du Rosaire à 2 étages de 65 lits chacun, c'est-à-dire, à 130 lits.

(2) On aura sans doute eu la précaution de ne placer de ce côté que des pièces de service, afin de ne pas perdre de lits à cette suppression. Mais il en sera de ces pièces de service comme de celles du pont du Rosaire, dont nous venons de parler dans la note précédente.

moitié. Cet Auteur n'a que trois moyens à opposer à un résultat aussi décisif, ou de promettre cinq, six ou sept étages, & nous ne pensons pas qu'il en vienne là; ou de se flatter que les additions s'étendront au midi de la rue de la Bucherie, & nous parlerons plus bas de ce parti auquel nous savons que l'on a pensé; ou d'élever des doutes sur le système d'espacement que nous avons pris pour base, & de prétendre que nous supposons entre les lits de trop grands intervalles: mais ils ne peuvent l'être trop, & d'ailleurs une considération également décisive lui enlève cette ressource. Dans l'état présent, les lits sont *excessivement* rapprochés, il ne le niera point; nos calculs n'en réduisent le nombre que de 1141 à 1070, c'est-à-dire, d'un onzième (1), & l'on a vu que ces mêmes calculs ne lui en donnoient en tout que 1766. En promît-il le double, & il ne le fera pas; car alors les lits se *toucheroient* dans toute la rigueur du terme, il n'auroit que 3532 lits, dès-lors pas même les 4000 qu'il a promis, & encore moins les 5000 & plus, sans lesquels nous avons démontré que l'Hôtel-Dieu ne pouvoit être rendu suffisant au besoin dont il est pour la Capitale.

(1) Il faut bien se garder de conclure de ce résultat, que les lits, dans les salles actuelles, ne sont rapprochés que d'un onzième de trop. Les lits à l'Hôtel-Dieu se touchent très-fréquemment, *bout à bout*, ou *côte à côte*, ainsi que nous l'avons dit dans le Mémoire, & comme une visite à l'Hôtel-Dieu peut en convaincre; mais nous avons fait entrer dans le développement total celui des trois salles neuves

dans lesquelles il n'y a pas de lits. De plus, si nous avions voulu calculer à la rigueur, & sur-tout avoir égard aux espaces que la mauvaise disposition des salles actuelles force de perdre, sans aucun profit pour la salubrité, nous aurions peut-être réduit les 1141 lits actuels à 7 ou 800 tout au plus. Mais l'Auteur du *Relevé* ne peut légitimement tirer avantage de l'*excessive modération* que nous avons mise à nos calculs.

§. III. *De la salubrité, soit d'emplacement, soit de disposition.*

RASSEMBLONS les assertions du *Relevé* relatives à ce troisieme point capital de discussion.

*Les trois nouvelles salles (élevées sur l'ancien vestibule), ont 168 pieds (28 toises) de longueur, sur 33 pieds de largeur, & les changemens faits dans cette partie des bâtimens, procureront beaucoup plus d'air aux salles voisines qu'elles n'avoient auparavant, (page 5). . . . Il est démontré que le courant de la riviere augmente l'activité de l'air. Il est incontestable qu'il pénètre dans les salles, & qu'il en corrige l'insalubrité, (ibid.) . . . . Le bâtiment sur le Pont du Rosaire sera détruit, (page 6). . . . Il ne périt à l'Hôtel-Dieu qu'un sixieme environ des malades, & dans ce nombre il faut comprendre les enfans nouveaux-nés, les vieillards & les malades que leurs familles transportent mourans à l'Hôtel-Dieu pour éviter les frais d'enterrement: il faut y comprendre aussi les septuagénaires malades de l'Hôpital-Général, (ibid.). . . . Dans le quartier où l'Hôtel-Dieu est placé, on ne s'est jamais plaint de l'influence de ce voisinage, & jamais il n'y a eu de maladies épidémiques particulieres à ce quartier, (page 7). . . . Suivant l'analyse du sieur Parmentier, conforme à celle de la Faculté de Médecine, l'eau de la Seine prise au-dessous de Paris, ne contient que cinq grains de matiere hétérogène par pinte, ce qui donne deux grains & demi par livre, & celle prise au-dessus offre le même résultat. Quant à l'eau puisée immédiatement au-dessous de l'Hôtel-Dieu, la différence ne consiste pas en  $\frac{1}{4}$  de grain par pinte, (ibid.). . . .*

En avançant ces assertions, l'Auteur du *Relevé* n'a pu avoir qu'un

qu'un seul objet sans lequel elles n'ont d'autre but que de contredire les nôtres, & encore une fois, nos *erreurs* seroient ce qu'il y a de plus indifférent au fonds véritable de la question. Cet objet doit être de prouver que l'emplacement actuel, soit par sa nature, soit par le parti qu'on en peut tirer, est suffisamment salubre.

Avant d'entamer l'examen que nous nous proposons à cet égard, convenons d'une observation préliminaire à laquelle on ne peut donner trop d'étendue ni d'importance: c'est que l'emplacement à choisir pour un Hôpital ne sauroit jamais être trop salubre, soit au-dehors, soit au-dedans, & que, sur cet objet, quoi qu'en puisse dire l'Auteur du *Relevé*, & sous quelque prétexte d'économie ou autre que ce puisse être, *le mieux ne sera jamais l'ennemi du bien*. Cette proposition est de nature à ne pas même être discutée.

Qu'avons-nous dit pour prouver que l'emplacement actuel étoit insalubre? Que le courant d'air salubre qui est l'effet du mouvement des eaux courantes, ne peut exister dans l'atmosphère de l'Hôtel-Dieu *brisée par trois ponts consécutifs très-rapprochés*, & sur l'un desquels on s'est permis d'élever un grand corps de bâtimens; que cette atmosphère, ainsi brisée, se trouve dans un état de stagnation que l'humidité rend plus dangereux encore; qu'à supposer même l'existence de ce courant entre les deux aîles de l'Hôtel-Dieu, il deviendroit inutile, parce qu'*aucune des faces de cet édifice ne se trouve dans la direction de ce courant*, (page 32 du Mémoire), & que ne faisant que glisser le long des deux surfaces qu'il baigne, il ne contribue qu'à repousser au dedans & à y concentrer encore plus l'air épais & corrompu auquel les autres faces trop encombrées n'offrent pas d'issue.

D

A tout cela que répond l'Auteur du *Relevé*? Que *le courant de la riviere augmente l'activité de l'air*? Oui, si cette activité n'étoit pas enchaînée par les obstacles. *Qu'il pénètre dans les salles*? Mais il n'existe point, & existât-il, leur direction le rendroit plus nuisible qu'utile. *Que l'on détruira le bâtiment élevé sur le pont du Rosaire*? L'Auteur du *Relevé* fait à quoi s'en tenir sur la *difficulté* de réaliser 4000 lits à l'Hôtel-Dieu. Avec *d'aussi insuffisans* moyens pour tenir la promesse qu'il en a faite, quel puissant, quel extraordinaire motif peut l'obliger à avouer qu'on perdra 130 lits que doit coûter la suppression du bâtiment du Rosaire? Pas d'autre que notre assertion placée en marge, & à laquelle cet aveu sert de réponse: *le bâtiment sur le pont du Rosaire arrête le courant d'air*. Nous ne demandons à notre tour que cet aveu pour répondre à l'affertion: *il est démontré que le courant de la riviere augmente l'activité de l'air*. Et cet aveu considéré dans son rapport avec le *besoin pressant* de tenir la promesse des 4000 lits, suffira pour prouver à quel point l'Auteur du *Relevé* lui-même, doute de cette salubrité qu'il semble vouloir défendre.

Passons aux autres assertions relatives à ce même point de discussion. Nous concevons bien pourquoi l'on a changé en salles de lits un vestibule de 28 toises de long. Trois salles de 28 lits chacune au moins n'étoient pas un avantage à mépriser, & pour se le procurer, il étoit, dans un terrain aussi étroit, presque excusable de faire quelques sacrifices. L'Auteur du *Relevé* pouvoit les avouer. Il aime mieux prétendre que la salubrité a autant de part aux motifs de ce changement que l'insuffisance du local. Il aime mieux assurer que trois salles embarrassées par des lits, & infectées par des

malades , *procureront plus d'air aux salles voisines* que le vestibule qui étoit à leur place , qui servoit à *isoler* ces salles voisines , & qui , libre de bout en bout , établissoit un courant d'air capable d'empêcher qu'elles ne fissent entre-elles le funeste échange de leurs insalubres influences. Cette assertion paroîtra singulière sans-doute ; mais nous ne croyons pas devoir entreprendre de la discuter.

Il en est de même de la surélévation du quatrieme étage que nous avons annoncée comme faisant partie du projet d'additions , & que l'on a commencé d'exécuter sur l'aîle la plus voisine de l'entrée de l'Archevêché. Le sieur Poyet n'éleve son bâtiment que de trois étages , en plein air , en pleine campagne , à une distance considérable des habitations les plus voisines. L'Auteur du *Relevé* lui en fait un crime ( 1 ). Que lui faudra-t-il donc dire , à lui dont les quatre étages ne contenant que 1766 lits au plus , & ne suffisant dès-lors pas même au *nombre commun* des malades , seront constamment habités & infectés , dont les quatre étages seront situés dans un quartier où des maisons voisines , & des édifices sacrés d'une hauteur excessive les presseront de toutes parts à 15 ou 18 pieds de distance , sur les bords d'une riviere très-étroite à cet endroit , parallèlement à cette riviere , & dans un emplacement si resserré , que l'élévation actuelle de l'édifice , toute bornée qu'elle est , contribue dès à présent à en augmenter infiniment l'insalubrité ? Il en est de même encore de la promesse qui pourroit être faite , de pousser les agrandissemens de l'Hôtel-Dieu au Sud , & au delà de la rue de la Bucherie , en jettant sur cette rue des ponts ou

(1) Voyez le *Relevé* , page 11.

des arcades. Osera-t-on de sang-froid proposer au Gouvernement, non-seulement de conserver au centre de Paris ce foyer d'insalubrité, mais d'enclaver une des rues les plus peuplées, les plus passagères de la Capitale dans l'enceinte infectée de cet Hôpital, de faire en un mot de cette rue, déjà si sale par elle-même, déjà si souillée par ce voisinage seul, une des cours de l'Hôtel-Dieu? Osera-t-on proposer d'ajouter aux maux innombrables dont tant d'infortunés sont les victimes, le bruit incommode, le *brouhaha* continuel d'une rue habituellement fréquentée par l'espèce la plus bruyante des voituriers & des gens de port, le tumulte à chaque instant causé par les embarras que ces nouvelles constructions multiplieront encore, & qui rendent déjà presque inhabitable un quartier qui, voisin d'un hôpital, ne devrait cependant offrir que des idées de calme, de retraite & de silence? L'Auteur du *Relevé* n'a point hasardé cette promesse, nous le savons; mais la nécessité de trouver, à quelque prix que ce soit, le moyen de coucher 4000 malades seuls, pourroit engager à la faire, & il nous a paru à propos d'opposer d'avance à ce projet des considérations trop importantes pour être négligées.

En assurant que la mortalité étoit à l'Hôtel-Dieu double de celle des autres Hôpitaux, nous avons évalué l'une à un quart, & l'autre à un huitième du nombre des malades. Des autorités très-suffisantes nous garantissoient cette effrayante évaluation, & l'Auteur du *Relevé* nous la conteste. Nous avons fait à cet égard des recherches dont il est intéressant de rendre compte.

M. de Chamouffet, qui écrivoit sur cette matière vers 1750, assure, d'après des relevés pris sur douze années consé-

cutives des registres de l'Hôtel-Dieu, que cet Hôpital avoit perdu pendant ces douze années le quart de ses malades ; & que pendant le même temps, celui de la Charité n'avoit vu mourir qu'un 8<sup>e</sup> des siens.

Le Chevalier Pettit, dès 1678, avoit constaté exactement la même proportion entre ces deux mêmes Hôpitaux. Il s'étoit assuré de plus que les Hôpitaux de Londres les moins bien tenus, n'en perdoient alors qu'un 9<sup>e</sup>.

M. de Chamouffet ajoute à la comparaison ci-dessus, des détails sur l'Hôpital de Versailles. La perte étoit alors d'un 37<sup>e</sup> dans les salles de cet Hôpital destinées aux Gardes du Roi, de moins d'un 30<sup>e</sup> dans celles destinées aux Palfreniers, Cochers, & autres Domestiques du Roi, & d'un 9<sup>e</sup> ou à peu près dans celles destinées aux Pauvres de Versailles & des environs.

Des relevés pris dans le même temps à l'Hôtel-Dieu de Lyon, ne donnoient à M. de Chamouffet qu'un 14<sup>e</sup> de perte.

L'Administration de l'Hôtel-Dieu même de Paris, expo-  
soit dans un imprimé publié en 1773, & dont il sera question tout-à-l'heure, que les Hôpitaux gouvernés par les Freres de la Charité, ne perdent annuellement qu'un 10<sup>e</sup> de leurs malades dans leur Maison de Paris, qu'un 18<sup>e</sup> dans les 19 autres qu'ils ont dans l'étendue du Royaume, & qu'un 14<sup>e</sup> dans celles qu'ils ont à S. Domingue, à la Martinique & à la Guadeloupe, malgré l'insalubrité du climat.

Des renseignemens tout récemment pris sur l'Hôtel-Dieu de Lyon, nous apprennent que cet Hôpital ne perd qu'un 10<sup>e</sup>, quelquefois même un 12<sup>e</sup> de ses malades. D'autres, pris à Lille, ne nous donnent qu'un 28<sup>e</sup> au plus de perte.

L'extrait d'un ouvrage de M. Hunezowski, contenant des observations recueillies par ordre de l'Empereur dans les Hôpitaux de France & d'Angleterre, nous apprend que dans ceux de Londres & de Portsmouth, la perte est d'un 13<sup>e</sup> & même d'un 15<sup>e</sup>; à l'Hôtel-Dieu de Paris, d'un 5<sup>e</sup>, & dans quelques années d'un tiers; dans celui de la Charité, d'un 9<sup>e</sup>; & dans l'Hôpital de Brest, d'un 11<sup>e</sup> seulement, quoique cette maison soit appelée le tombeau des Matelots.

Il existe des états de population de la ville de Paris qui s'impriment tous les ans chez Pierres. Ces états contiennent quelques détails sur l'Hôtel-Dieu. Nous en avons extrait onze années consécutives, depuis & compris l'année 1774, jusques en 1784 inclusivement. Nous allons présenter le tableau des malades entrés & morts à l'Hôtel-Dieu pendant lesdites onze années.

<i>Années.</i>	<i>Nombre des malades entrés.</i>	<i>Nombre des morts.</i>	<i>Rapport de mortalité.</i>
1774.....	18524.....	3013.....	6 $\frac{2}{15}$
1775.....	21139.....	3423.....	6 $\frac{3}{17}$
1776.....	19032.....	3818.....	4 $\frac{37}{38}$
1777.....	19637.....	3423.....	5 $\frac{2}{3}$
1778.....	19841.....	3658.....	5 $\frac{1}{3}$
1779.....	21784.....	3921.....	5 $\frac{2}{3}$
1780.....	21942.....	4456.....	4 $\frac{41}{44}$
1781.....	23315.....	4290.....	5 $\frac{3}{14}$
1782.....	21464.....	3999.....	5 $\frac{7}{20}$
1783.....	23822.....	4200.....	5 $\frac{10}{21}$
1784.....	22865.....	4681.....	4 $\frac{41}{46}$
	<u>232,565.....</u>	<u>42882.....</u>	<u>5 <math>\frac{8}{19}</math></u>

Sur ces onze années , pendant deux , la perte a été entre le 6<sup>e</sup> & le 7<sup>e</sup> ; pendant six autres , elle a été entre le 5<sup>e</sup> & le 6<sup>e</sup> ; & pendant les trois restantes , entre le quart & le cinquieme. L'année commune est de 21142 malades , dont 3898 morts , d'où il résulte que le nombre des morts a été pendant ces onze années , à celui des malades , comme 1 est à 5 &  $\frac{8}{19}$ .

Nous avons donc été suffisamment fondés à assurer qu'à l'Hôtel-Dieu de Paris , la mortalité est dans une proportion bien plus forte que dans les autres Hôpitaux. Nous l'avions fixée au double ; & d'après le rapprochement des divers témoignages ci-dessus , cette évaluation paroîtra trop modérée. Les états de population de Paris , en la fixant entre le 5<sup>e</sup> & le 6<sup>e</sup> , se rapprochent de l'affertion du *Relevé* , qui l'évalue au 6<sup>e</sup>. Mais nos relevés de Lyon donnent une perte moyenne entre le 10<sup>e</sup> & le 12<sup>e</sup> ; & il résulte de ce dernier parallele , auquel sa nouveauté semble donner une autorité plus probable , que le rapport entre la mortalité de ces deux Hôpitaux , est exactement le même que nous avons annoncé dans le Mémoire.

Nous ne répéterons point ici les réflexions que cette différence effrayante nous avoit inspirées : elles se présentent d'elles-mêmes , & il est difficile de s'y arrêter sans frémir. Mais quelle peut être la cause de cette différence ? Une seule , l'emplacement de l'Hôtel-Dieu. Par cette raison seule , cet Hôpital est tout à la fois insuffisant , incommode & infalubre ; & cette infalubrité funeste , que le choix de l'emplacement suffisoit à produire , est encore augmentée par son incommodité & par son insuffisance. L'Auteur du *Relevé* semble vouloir en apporter d'autres causes : il parle des enfans nouveaux nés. Cette allégation est d'autant plus singuliere , qu'à

l'Hôtel-Dieu de Lyon , où la mortalité n'est que sous-double , on en reçoit aussi ; que l'Hôtel-Dieu de Paris a l'établissement des Enfans trouvés à sa porte , que tous ceux qui sont dans le cas de l'être y sont probablement transportés ; & que d'ailleurs , la salle de la Crèche , destinée à les recevoir , n'étant que de 34 lits , & n'étant pas toujours remplie , il est impossible que cette considération altère sensiblement les résultats de nos parallèles. Quant aux vieillards & aux malades que leurs familles , dit le *Relevé* , transportent mourans à l'Hôtel-Dieu pour éviter les frais d'enterrement , tout ce que cela prouveroit , c'est que cet Hôpital est tellement abhorré du peuple , qu'il n'ose y conduire ses malades qu'après avoir perdu toute espérance. Cet Auteur allègue encore *les septuagénaires malades de l'Hôpital-général*. Nous avons entre les mains les *Statuts & Réglemens généraux* de l'Hôtel-Dieu de Lyon , imprimés en 1756 , chez Delaroche , au nom des Administrateurs de cet Hôpital. Nous y trouvons que cette Maison est tenue de recevoir tous les malades de la Charité de la même Ville , qui est l'Hôpital correspondant à l'Hôpital-général de Paris , & ce , sans autre formalité que de vérifier s'ils sont malades. Or , parmi eux , il doit se trouver des septuagénaires , & cette classe de malades ne peut influencer sur la mortalité de l'Hôtel-Dieu de Paris , sans influencer également sur celle de l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Les deux assertions suivantes sont infiniment remarquables. *On ne s'est jamais plaint* , dit le *Relevé* , *du voisinage de l'Hôtel-Dieu , & jamais il n'y a eu de maladies épidémiques particulières à ce quartier*. Nous pourrions répondre à la première , que le contraire est de notoriété publique , & que des milliers de signatures l'attesteront au besoin ; à la seconde , qu'il

qu'il existe réellement une maladie épidémique particulière à ce quartier ; mais qu'elle est continue , qu'elle a commencé avec l'insalubrité de l'Hôtel-Dieu , & ne finira qu'avec elle , qu'il est dès-lors inutile de lui chercher des époques , & les recherches qu'il seroit possible de faire sur la mortalité de ce quartier, ne nous seroient peut-être que trop favorables. Mais nous avons des moyens plus positifs de détruire ces deux assertions.

Nous rappellerons à cet égard plusieurs faits arrivés en 1773 , après l'incendie de l'Hôtel-Dieu , & consignés dans un Imprimé publié alors par l'Administration de cet Hôpital , & ayant pour titre : *Récit de ce qui s'est passé tendant à la construction d'un nouvel Hôtel-Dieu*. A cette époque , il y eut plusieurs assemblées du grand Bureau. A l'une de ces assemblées , un des principaux Administrateurs prononça un discours , dont nous nous contenterons d'extraire le passage suivant : « Convient-il de laisser l'Hôtel-Dieu dans le même » emplacement ? Depuis long-temps la voix publique s'y op- » pose. Le peu d'étendue du terrain , la corruption de l'air , » celle de l'eau (1) , le tort que cette Maison cause par son » infection à tout ce qui l'environne , le danger du feu (2) ,

(1) Le Relevé nous assure que la Faculté de Médecine , ainsi que M. Parmentier , en analysant l'eau de la Seine , n'y ont trouvé que 2 grains  $\frac{1}{2}$  de matière hétérogène par livre. A cela nous n'avons rien autre chose à répondre , sinon que nous avons lu , dans un extrait du Journal de Paris , du Jeudi 31 Mars 1785 , pag. 369 , seconde colonne , ligne 33 , que l'eau de la Seine ne contient par livre

que 200  $\frac{41}{53}$  de grains d'un résidu , partie salin , partie terreux.

(2) Deux incendies terribles , l'un en 1737 , l'autre en 1772 , ont désolé l'Hôtel-Dieu ; & il est reconnu qu'on ne doit s'en prendre qu'à l'incommodité de sa distribution , & à la complication de ses départemens. On nous assure qu'il ne se passe pas de mois que le feu ne prenne dans cet Hôpital.

» & mille autres inconvéniens , semblent avoir réuni sur ce  
 » point tous les suffrages , si l'on veut en excepter quelques  
 » intérêts personnels , toujours à écarter dans un établissement  
 » de cette nature ; motifs qui , d'ailleurs , sont détruits par  
 » l'existence de l'Hôpital-général , de celui de la Salpêtrière ,  
 » de celui de Bicêtre , de celui des Invalides , qui sont tous  
 » aux extrémités ou hors de la Ville (1). »

Ce discours , & beaucoup d'autres raisons , déterminèrent  
 une Délibération du grand Bureau de l'Hôtel-Dieu , con-  
 çue en ces termes : « Surquoi , la matiere mise en délibé-  
 » ration , le Bureau a arrêté que MM. les Chefs de l'Ad-  
 » ministration , & deux Députés du Bureau , se retireroient  
 » près le Ministre du Département de Paris , à l'effet de  
 » supplier Sa Majesté de vouloir bien leur accorder une au-  
 » dience , & leur permettre de lui représenter très-hum-  
 » blement les pertes que l'Hôtel-Dieu a éprouvées par l'ac-  
 » cident du 30 Décembre dernier ; la nécessité de rétablir  
 » cet Hôpital dans un endroit salubre & plus commode ,  
 » tant pour la ville de Paris que pour les malades mêmes ;  
 » &c. &c. »

En conséquence de cette Délibération , les Chefs de l'Ad-  
 ministration , Monseigneur l'Archevêque de Paris portant la  
 parole , présentèrent au Roi l'Imprimé qui nous a fourni  
 tous ces faits , dans la vue d'obtenir des fonds pour l'ac-  
 quisition d'un nouvel emplacement , & la construction d'un  
 nouvel Hôtel-Dieu (2).

---

(1) La suite de ce Discours désigne  
 l'emplacement de l'île des Cygnes , comme  
 marqué par la voix publique , & comme le  
 seul convenable à l'Hôtel-Dieu.

(2) Ce projet de transférer l'Hôtel-  
 Dieu fut alors universellement approuvé ,  
 & n'excita qu'une seule réclamation. Il  
 parut , à cette époque , un Mémoire à con-

A cette autorité décisive sur l'insalubrité de l'Hôtel-Dieu actuel, nous pourrions joindre le poids d'un préjugé aussi fort que toutes les démonstrations, celui de l'opinion publique généralement répandue dans toute l'Europe; nous pourrions observer qu'il seroit inoui qu'une opinion si constante & si universelle ne fût qu'un préjugé sans fondemens réels. Nous pourrions citer une foule de témoignages respectables; rappeler les peintures touchantes de M. de Chamouffet, les tableaux effrayans de M. A. Petit, les plaintes énergiques d'une foule d'autres Ecrivains (1), les suffrages accordés à l'idée de transférer cet Hôpital publiés tout récemment dans les Journaux à l'occasion de la discussion présente, l'impression de douleur & d'horreur que le spectacle de l'intérieur de cette Maison fit sur l'ame d'un Souverain auguste & populaire; nous pourrions citer des faits attestés par tous les gens de l'Art, que les blessures guérissent difficilement à l'Hôtel-Dieu, que les moins dangereuses y deviennent mortelles, que l'opération du trépan, opération dont les progrès de l'Art ont anéanti le danger dans les Hôpitaux mêmes, est dans celui-ci si constamment funeste qu'une fois ordonnée,

sulter & Consultation, suivi d'une Requête au Roi, le tout signé par la Sœur de la Nativité, Prieure de l'Hôtel-Dieu. Nous nous sommes procuré cet Ecrit. Il est fondé à-peu-près sur les mêmes principes que le *Relevé*, & les deux principales raisons qu'il oppose à la translation de l'Hôtel-Dieu, sont que cette opération ne pourra pas se réaliser à moins de 30 millions, & même plus; & que l'Hôtel-Dieu, pour être à la portée des malades, doit être au centre de Paris. Cet Ecrit fut supprimé par Arrêt du

Parlement du 14 Août 1773 & les Sœurs de la Nativité, Prieure, & Sainte Balthilde, sous-Prieure, furent obligées de venir le désavouer dans une Assemblée du Bureau de l'Hôtel-Dieu, ainsi qu'il en est fait mention dans cet Arrêt même que nous avons entre les mains.

(1) Voyez les Mémoires de M. Caqué, de M. Panferon, une foule d'autres, & sur-tout deux Mémoires intéressans & bien faits de M. R\*\*\*, publiés tous deux en 1776,

on l'y regarde comme un arrêt de mort ; faits effrayans que l'on ne peut expliquer que par l'insalubrité qui est le résultat commun de tous les inconvéniens de cet emplacement ; nous pourrions assurer que pas un seul de ces maux affreux n'a encore éprouvé de soulagement sensible ; qu'au moment même où nous écrivons, non-seulement le nombre des malades excède du double celui des lits (1) ; mais que dans les lits mêmes où ils sont fréquemment accumulés au nombre de 4, 5 & 6, il est faux, comme des personnes mal-instruites & portées par leur sensibilité même à douter de tout ce qui outrage l'humanité, ont voulu le supposer, qu'on n'accumule ainsi que des maladies analogues ou des infirmités légères ; qu'on y voit des maladies différentes, des malades, des agonisans & des morts partager la même couche ; nous pourrions ajouter à ces considérations pressantes, que tant de maux sont forcés & nécessaires à l'Hôtel-Dieu ; que tous les efforts d'une Administration charitable, zélée & infatigable n'y peuvent & n'y pourront jamais rien dans cet emplace-

(1) Nous avons pris note pendant tout le cours du mois de Janvier du *mouvement* de l'Hôtel-Dieu. Il en résulte que le 14 Janvier, il y avoit à cet Hôpital 2659 malades ; le 15, 2602 ; le 16, 2613 ; le 17, 2530 ; le 18, 2569 ; le 19, 2541 ; le 20, 2603 ; le 21, 2649 ; le 22, 2641 ; le 23, 2662 ; le 24, 2602 ; le 25, 2622 ; le 26, 2622 ; le 27, 2687 ; le 28, 2702 ; le 29, 2596 ; le 30, 2620 ; que pendant ce même mois de Janvier, on a vu à la fois, dans les 110 lits de la salle St-Charles 300, 330, 320, 326, 328, 305, 329, & 337 malades. Dans les 31 lits de la salle Saint-Denis, 43, 44, 45, 47, 48 & 49 malades.

Dans les 53 lits de celle Saint-Côme, 62, 65, 67, 68, 69, 70 & 75 malades. Dans les 65 lits de celle du Rosaire, 80, 81, 83, & 84 malades. Dans les 108 lits de celle Saint-Paul, 247, 248, 252, 253, 258, 260 & 273 malades. Dans les 108 lits de celle Saint-Landry, 242, 248, 258, 260, 262, 267, 268 & 287 malades. Dans les 34 de celle Saint-Roch, 71, 74, 72, 75, 77, 76 & 80 malades. Dans les 62 de celle Sainte-Martine, 138, 139, 140, 141, 146 & 148 malades, &c. Il nous a au surplus été impossible de continuer ces recherches au-delà du 30 Janvier.

ment funeste ; mais nous en avons dit assez , & toute la discussion doit, ce nous semble , se réduire à cette question seule , que nous soumettons à l'examen de nos Lecteurs : *Un Hôpital non-isolé , insuffisant , mal disposé , mal distribué , peut-il être , peut-il même être rendu salubre ?*

§. IV. *De la Commodité , soit intérieure , soit extérieure.*

LA quatrième espèce d'assertions contenues au *Relevé*, est relative à la commodité soit intérieure , soit extérieure de l'Hôtel-Dieu. Celles sur la commodité intérieure se réduisent à une seule : *On s'apperçoit déjà*, dit l'Auteur du *Relevé*, (page 7), *par les changemens qui ont été faits , que le service est infiniment plus facile : on convient d'ailleurs qu'on eût procuré à cette Maison encore plus de commodités en la reconstruisant entièrement à neuf.* Nous devons nous contenter de l'aveu important qui fait partie de cette assertion ; il nous est trop favorable pour que nous cherchions à lui donner plus de valeur qu'il n'en a par lui-même. Quant aux assurances que l'Auteur du *Relevé* nous donne que les additions déjà faites ont rendu le service plus facile , cela peut être vrai à la rigueur , & il seroit effectivement bien malheureux que tant d'efforts & de dépenses eussent été absolument sans effet réel. Mais il n'en est pas moins certain , ainsi que nous avons cherché à le faire entrevoir dans le *Mémoire* , non-seulement que les facilités procurées jusqu'ici au service intérieur par les additions , sont de peu de conséquence ; mais que les additions projetées & qui doivent suivre , loin d'être aussi utiles que les premières au bien du service , ne contribueront

qu'à y *augmenter* le trouble, le désordre, la confusion & l'embarras.

En effet, pour peu qu'on y veuille faire attention, la facilité du service dans un Hôpital tient à la régularité, à la simplification & à la rapidité de ce service. Cette régularité, cette simplification & cette rapidité, tiennent autant à l'*étendue proportionnée* de l'emplacement, qu'à la *symétrie* de la disposition, à la distribution égale, *régulière* & combinée des dépôts, des surveillances, des dessertes, en un mot de tous les divers points de ralliement de ce service; en sorte que, le premier besoin rempli, celui d'une étendue suffisante (& cette étendue sert à prévenir l'entassement & la confusion des objets & des départemens) les formes de distribution prises dans le bâtiment par l'Architecte, doivent à la rigueur être physiquement & précisément représentatives de l'ordre qu'il est possible d'établir dans le service. Or, avec tout le talent imaginable, que pourra-t-on faire à cet égard dans l'emplacement actuel de l'Hôtel-Dieu? Quand, à force d'adresse, & peut-être de *sacrifices*, on seroit parvenu à faciliter un peu le service jusqu'à présent si compliqué des anciennes constructions, les principaux dépôts sont établis, & nous avons tout lieu de douter qu'ils soient en proportion avec les besoins actuels. Ou il faudra les répéter dans les additions, ou l'on y en subordonnera la desserte. Dans le premier cas, on perdra des lits, on augmentera la dépense, le nombre des gens de service, & le danger du gaspillage, on ne fera, en un mot, que ce qu'il a été possible de faire jusqu'ici. Dans le second, si ces additions se font sur la longueur de l'Hôtel-Dieu, alors il y aura une distance énorme entre les nouvelles salles & les anciens dépôts; le service de ces

nouvelles falles fera long , coûteux , pénible , impossible même , & le labyrinthe actuel deviendra de plus en plus inextricable. Si , pour ramasser davantage la distribution , on dispose ces additions sur la largeur du terrain , on n'y réussira que par le projet combattu plus haut , des ponts ou arcades à jeter sur la rue de la Bucherie. Alors , tout le service de ces additions se fera par ces arcades , dont le nombre sera nécessairement très-borné. Ce seront des espèces d'étranglemens auxquels tout aboutira , sujets à une foule d'embarras , de rencontres , de complications , de courses multipliées & inutiles. En un mot , il fera de toute impossibilité , quelque parti que l'on prenne , d'y simplifier le service ; & loin d'y réduire le nombre des surveillances , loin de parvenir , ainsi que cela seroit désirable , à tout asservir à un seul coup-d'œil , à l'inspection d'un seul point & d'un seul moment , les départemens se multiplieront , s'accumuleront , se croiseront , se confondront de plus en plus ; le désordre & tous les maux qui en font la suite nécessaire , ne feront que s'accroître , & les prétendus avantages que l'on aura cru se procurer , deviendront des inconvéniens réels & nouveaux.

Quant à la commodité extérieure , toutes les assertions du *Relevé* , relatives à cet objet , tendent à combattre le choix que le sieur Poyet a fait de l'île des Cygnes , pour y exécuter son projet d'Hôtel - Dieu. De toutes ces assertions , il n'en est pas une qui n'ait été alléguée lors des divers projets qui ont indiqué le même emplacement ou d'autres plus éloignés encore du centre de la Ville ; (1) ; il n'en est pas une qui n'ait

---

(1) Voyez le Mémoire à consulter | Dieu , dont il a été fait mention plus haut ,  
& Consultation des Sœurs de l'Hôtel - | Note 2 , page 34.

été détruite par des raisons suffisantes. Nous n'avons fait dans le Mémoire , & nous ne ferons ici que répéter ce qui a été dit cent fois ; & si l'intérêt de notre cause n'étoit fait pour nous persuader que rien de ce qui peut la servir ne doit être indifférent , nous aurions un grand danger à craindre , celui de fatiguer l'attention de nos Lecteurs par l'ennui de ces répétitions en apparence oiseuses , mais que les répétitions plus oiseuses encore du *Relevé* , ne rendent malheureusement que trop nécessaires.

Dans une ville aussi vaste que Paris , quelque part que l'on place l'Hôtel-Dieu , il fera toujours très-éloigné d'une infinité de quartiers. A la circonférence , il le fera du centre , comme au centre il l'est de la circonférence. La différence de ces divers degrés d'éloignement cesse d'être sensible au-delà d'une certaine distance ; nous l'avons dit dans le Mémoire , & nous le répétons encore. *Un des avantages que l'on doit le plus rechercher dans les établissemens de ce genre, est-il dit dans le Relevé , c'est de le mettre à la proximité des malades qui doivent y affluer.* Oui , si cet avantage pouvoit se concilier avec la suffisance , la commodité & la salubrité. Ce sont-là les vrais , les seuls principaux avantages à rechercher dans l'établissement d'un Hôpital ; loin d'en être un , la proximité devient elle-même un inconvénient , lorsqu'on la fait servir de *prétexte* à les rejeter. Voulût-on supposer quelques accidens sur la route d'un Hôpital éloigné , n'en arrive-t-il pas aux approches de l'Hôtel-Dieu actuel , par le resserrement seul des rues étroites & peuplées dont il est entouré , cent fois plus qu'il n'est permis d'en supposer dans les avenues libres & spacieuses que l'emplacement de l'île des Cygnes offriroit de toutes parts jusqu'aux extrémités les plus éloignées

gnées de la Ville ? Les embarras de voitures multipliés, qui arrêtent les malades à chaque instant dans le labyrinthe de ces quartiers, ne rendent-ils pas leur route plus longue & plus inquiétante que celles de la riviere, des quais ou des boulevards ? Dans les cas d'accidens imprévus où un malade a besoin de prompts secours, il lui est toujours possible de les recevoir avant d'être transporté à l'Hôtel-Dieu. La charité de la Paroisse, la vigilance des Officiers de Police, la commiseration du premier passant, le zèle du Chirurgien ou du Médecin le plus voisin, tout s'empresse à le secourir. Une fois le premier appareil mis, & le malade placé sur son brancard, dans sa litiere, ou dans son bateau, que lui importe un quart-d'heure, une demi-heure, un heure même de chemin ? Ce qui lui importe, c'est de trouver à son arrivée un Hôpital où les vices de l'emplacement ne l'exposent point à être entassé lui sixieme dans un lit, à respirer l'odeur empestée des remedes, des plaies & des mourants ; à esluyer le danger terrible, ou des complications produites par le mauvais air, ou des méprises que les embarras d'un service aussi resserré que pénible occasionnent sans cesse à l'Hôtel-Dieu dans l'administration des remedes ; c'est, en un mot, de trouver un Hôpital où il puisse guérir, & non pas un Hôpital, dont les vices, indépendamment de sa maladie, suffiroient à lui donner la mort. La réputation seule de l'Hôtel-Dieu de Lyon y attire les malades de dix lieues à la ronde ; les pauvres de Paris, plutôt que d'aller à celui de la Capitale, se traînent jusqu'à Etampes pour en trouver un plus salubre ; & l'on craint que le Peuple ne se plaigne d'un Hôpital trop éloigné ! S'il est une question où sa voix doive être écoutée, c'est celle-ci sans doute. L'Auteur du *Relevé* semble vouloir

F

le faire parler. Il s'intéresse d'avance aux parens des malades : il semble s'attendrir sur la longueur du chemin qu'ils auront à faire pour venir les visiter ; comme s'ils craignoient d'entreprendre la peine dans toutes les Villes où l'on s'est fait un devoir d'isoler , d'éloigner même les Hôpitaux ; comme si ceux de la Salpêtrière , de Bicêtre , des Invalides , des Quinze-Vingts , tous placés à de plus grandes distances encore que celle que nous proposons , n'étoient pas tout aussi fréquemment visités que l'Hôtel-Dieu ; comme si , en un mot , la satisfaction de savoir leurs malades dans un Hôpital salubre , en diminuant l'inquiétude des parens , ne les dédommageoit pas & au-delà de cette incommodité prétendue !

Si l'objection d'éloignement appliquée aux malades n'est pas suffisante pour faire rejeter l'emplacement de l'île des Cygnes , elle l'est bien moins encore appliquée aux Administrateurs tant spirituels que temporels. L'inspection de MM. les Chanoines de l'Eglise de Paris à l'Hôtel-Dieu n'exige sans doute de leur part pas plus d'affiduité , que celle des Cures d'un Diocèse n'en exige de son Evêque , ou que celle des Monasteres n'en exige des Provinciaux auxquels ils sont soumis. Des Ecclésiastiques de confiance , une fois placés à la tête de cet établissement , ont-ils besoin pour remplir leurs devoirs de cette surveillance immédiate & continue ? Le penser , seroit leur faire un outrage qu'on n'oseroit faire aux subalternes des autres départemens , sujets cependant à des tentations auxquels des Administrateurs spirituels n'ont jamais occasion d'être exposés. Quant aux Administrateurs temporels , ils sont divisés en deux classes , celle des Chefs , & celle des chargés de détails. L'inspection des premiers est indépendante du voisinage & de l'affiduité journaliere. Jamais il ne

fera permis de supposer que la nécessité de se transporter à l'île des Cygnes puisse refroidir leur zèle, ou diminuer leur influence. Quand cela pourroit être, le pis-aller seroit de laisser le local des assemblées du Bureau à l'Archevêché, & ce parti n'entraîneroit aucun inconvénient. Il existe entre Versailles & les Provinces les plus reculées du Royaume, des relations de même espèce, & les affaires qui les entretiennent ne souffrent aucunement de cette distance. La seule branche de cette administration qui sembleroit pouvoir en souffrir, seroit celle de l'inspection des détails confiée aux Administrateurs de la seconde classe. Mais fût-il impossible de déterminer ces Administrateurs, ou à changer de domicile, ou à suivre l'exemple d'une foule de Magistrats & de Gens de Loi, dont les demeures dans Paris sont très-éloignées des Tribunaux auxquels ils ont journellement affaire, cet inconvénient dont ils souffriroient seuls ( & ce n'est point pour eux, mais pour les pauvres que l'Hôtel-Dieu fut fondé ; ) cet inconvénient, dis-je, peut-il faire une objection raisonnable ?

Nous avons cherché dans le Mémoire à prévenir celle que le *Relevé* nous oppose au sujet des Médecins & des Chirurgiens, & quoiqu'il en puisse dire, nous persistons à penser que nous en avons dit assez (1). Quant aux Elèves en Chirurgie, d'autres que nous ont déjà levé cette difficulté (2), & nous n'aurons à cet égard que le mérite de transcrire ce qui a été dit vingt fois. Comment peut-on penser que des

(1) Voyez la note, au bas de la page 33 du Mémoire.

citée de construire hors de la Ville un Hôtel-Dieu commode & spacieux, chez Demonville & la veuve Duchesne 1776.

(2) Voyez le Mémoire sur la néces-

jeunes gens, effrayés d'un quart-d'heure de chemin, renonceroient aux facilités qu'un Hôpital leur offre de s'instruire ? Il en est une foule qui vont à Bicêtre, plus loin encore ; & le nouvel Hôtel-Dieu ne seroit pas, à beaucoup près, à la même distance des Ecoles de Chirurgie. Rien n'empêcheroit les Elèves, ou de se loger à égale portée des deux monumens, ou en séparant ces deux cours d'études, de ne commencer l'un qu'après avoir fini l'autre ; ce qui, aux yeux mêmes des Maîtres de l'Art, peut s'arranger sans inconvénient. Il y avoit à leur égard une réflexion bien plus raisonnable, bien plus importante, & qui n'a eu garde de s'offrir à l'esprit de l'Auteur du *Relevé* ; c'est que les complications qui sont le fruit de l'insalubrité actuelle de l'Hôtel-Dieu étant propres & particulieres à cet Hôpital, contrarient le systême général d'études que les Elèves doivent se faire une loi de suivre, qu'il leur est inutile d'observer des maux qui ne devroient point exister, qui ne tiennent qu'à ce local, & qu'ils ne retrouveront nulle part ; que leurs travaux seront bien plus instructifs dans un Hôpital salubre où il leur sera possible de suivre d'une manière plus exacte l'effet précis des opérations, & où cet effet ne sera plus contrarié par des accidens impossibles à prévoir, plus propres à les égarer qu'à les instruire ; & , qu'en un mot, loin que la translation de l'Hôtel-Dieu dans un local d'autant plus salubre qu'il sera plus éloigné, puisse les détourner d'y aller, leur affluence & leur assiduité n'en seront que plus grandes & plus fructueuses.

S'il est quelque chose de désagréable dans une tâche aussi intéressante que la nôtre, c'est d'être obligé de répondre à des objections pareilles. L'Auteur du *Relevé* lui-même avoue,

page 10 , qu'elles sont insuffisantes pour faire rejeter l'emplacement du sieur Poyet ; pourquoi donc les alléguer ? Pourquoi embarrasser par d'inutiles détails une discussion déjà trop compliquée , & dont il seroit si avantageux à l'humanité , si digne d'un ame sensible aux maux des malheureux , d'éclaircir , de simplifier , d'accélérer la décision ? Les phrases s'accroissent , les pages s'emplissent , les volumes se multiplient ; & pendant les délais d'une rédaction , des murs s'élèvent , des lits s'entassent , de nouveaux prétextes de conserver l'ancien Hôtel-Dieu se préparent , de nouveaux maux se succèdent , de nouvelles victimes sont immolées aux lenteurs d'une réforme qui auroit pu les sauver. Il mourra peut-être demain à l'Hôtel-Dieu 30 ou 40 malades qu'un Hôpital plus salubre eût rendus à la vie. Qui de nous ou de l'Auteur du *Relevé* sera responsable des embarras d'une discussion dont leur salut doit être l'objet unique ? Jamais la question de transférer l'Hôtel-Dieu n'a été agitée , qu'on n'y ait mêlé ces détails frivoles. Combattus & renversés cent fois , ils reparoissent encore. C'est avec répugnance que nous avons obéi à la nécessité d'y répondre. Puissent nos Lecteurs ne pas nous en faire un reproche ! Puisse du moins l'ennui que nous sommes forcés de leur faire partager , ne pas influer sur l'effet que nous osons nous promettre de nos efforts !

Nous avons cherché dans le Mémoire à prouver que la distribution générale du Projet du sieur Poyet étoit la plus heureuse peut-être qu'il fût possible de choisir pour un Hôpital. L'Auteur du *Relevé* ne semble pas être de cet avis. Nous aurons peu de peine à répondre à ses objections sur ce point ; mais nous joindrons à cet examen quelques ob-

ervations qui leur sont étrangères , & que nous croyons intéressantes.

Cet Auteur reproche au sieur Poyet le rapprochement , qu'il lui plaît d'appeler *excessif*, de ses seize corps-de-logis, sur la circonférence de la cour du centre. Ce rapprochement est l'un des plus grands avantages de cette disposition générale. C'est au moyen de ce rapprochement, des huit grands escaliers placés à cette circonférence, des dépôts principaux établis entre-eux & les salles, que le service *intérieur* pourra se faire & se surveiller avec une simplicité, une régularité & une *rapidité* propres exclusivement à cette disposition, & avec un avantage dont aucune autre forme n'est susceptible. L'abord des malades, leur examen, leur répartition dans les salles, l'arrivée des provisions, leur distribution, leur circulation jusqu'aux dépôts où elles doivent être conservées ou employées, en un mot, tous les détails du service *extérieur* se trouvant desservis par la grande circonférence du monument, & par les larges portiques qui la ceindront au niveau de chaque étage; les portiques correspondans sur la cour du centre, seront particulièrement réservés au service & aux surveillances *intérieures*. La différence de développement de ces deux circonférences (1) sera exactement analogue à celle qui doit se trouver entre ces deux services, dont l'un suppose autant de liberté & d'étendue que l'autre exige de rapprochement & de célérité; & tout homme qui aura un peu médité sur la police des Hôpitaux sera forcé d'avouer qu'il n'y avoit

---

(1) La circonférence extérieure sera de 424 toises, tandis que l'intérieure n'en aura que 142.

pas de solution plus heureuse à donner au problème peut-être trop négligé jusqu'ici dans la conception des projets de ce genre ; celui de concilier la division & l'isolement des départemens & des salles , la rapidité du service & des surveillances , & la symmétrie de disposition la plus propre à établir dans la régie un ordre constant , invariable & garanti à jamais par les formes mêmes de l'édifice.

Ce rapprochement du reste n'a aucun des inconvéniens qui lui sont reprochés par l'Auteur du *Relevé*. Cet Auteur a tort de prétendre que les rayons du soleil ne pénétreront dans les salles que pendant une foible partie du jour. Les cours latérales étant en forme de trapèzes dont les côtés tendront au centre , ne seront réduites à 36 pieds de large qu'à leur extrémité la plus étroite. Le haut des croisées du premier étage n'étant également qu'à 36 pieds au-dessous de la corniche , il est clair que , même à cette extrémité la plus étroite, elles recevront le soleil à un angle de 45 degrés, ce qui donne pour terme moyen la moitié de la journée. Cet angle augmentera en raison de l'évasement des cours ; & l'Auteur du *Relevé* n'auroit été qu'exact en supposant à ces cours 12 toises de *largeur réduite* , comme cela est effet. Quant aux rez-de-chaussées de ces cours, est-ce bien au Défenseur de l'Hôtel-Dieu actuel qu'il appartient de leur reprocher le peu de soleil qu'il prétend qu'ils auront ? Nous ne parlerons point ici des rez-de-chaussées qui, dans Paris, bordent, sans qu'on s'en plaigne beaucoup , des rues étroites, bien éloignées des proportions immenses des cours latérales du sieur Poyet. Il nous suffira de prier l'Auteur du *Relevé* de vouloir bien se souvenir des dimensions de celles de l'Hôtel-Dieu



le nombre des lits du nouvel Hôtel-Dieu devant excéder le besoin ordinaire, le troisieme étage pourra se regarder comme un supplément auquel on ne fera pas toujours forcé de recourir. 2°. Que les convalescens ayant au niveau de chaque étage deux vastes portiques ou promenoirs, dont l'extérieur jouira d'une vue superbe & d'un air excellent, désireront beaucoup moins de descendre dans les cours. 3°. Que les 254 marches, supposées à cinq pouces par l'Auteur du *Relevé*, représentent effectivement la hauteur de 106 pieds, qui lui paroît excessive : mais nous le supplions de vouloir bien considérer que pour monter à un troisieme étage, il suffit d'arriver au plancher haut du second. Selon lui, il faudroit monter au-dessus du troisieme ; c'est-à-dire, sur les combles ou à-peu-près.

Cette méprise doit faire excuser celle qu'il a commise au sujet des croisées latérales du sieur Poyet. Il lui reproche de n'en avoir que 14 au lieu de 20 qu'il a promises. Il lui auroit épargné ce reproche, s'il eût voulu faire attention : 1°. Que l'on seroit trop heureux à l'Hôtel-Dieu actuel de pouvoir procurer aux salles le quart seulement des ouvertures que le sieur Poyet destine aux siennes. 2°. Que les six croisées, que regrette l'Auteur du *Relevé*, existeront réellement au moyen des corridors indiqués dans le Mémoire & dans le Plan gravé. Ces corridors seront ouverts à chaque bout & à chaque étage jusqu'au plancher. Leurs planchers formeront de véritables ponts, dont les appuis seront en fer à jour. Ces corridors, servant à isoler les corps-de-logis & à ménager entre-eux des courans d'air utiles, seront aussi accessibles au jour qu'à l'air, & c'est sur ces corridors que s'ouvriront les six croisées latérales que regrette l'Auteur du

G

*Relevé*. C'est d'ailleurs à cet endroit que se trouveront les deux grandes portes que le sieur Poyet a placées aux deux extrémités de ses salles, & qui, étant des portes croisées, donneront autant de jour, d'air & de soleil qu'il sera possible d'en désirer.

L'Auteur du *Relevé* nous annonce que c'est à des *Artistes faits pour en juger*, qu'il doit les observations qu'il accumule sur le projet du nouvel Hôtel-Dieu. Ces Artistes seroient fâchés, sans doute, qu'on jugeât les *détails* d'un de leurs Projets, d'après des esquisses pareilles à celles que le sieur Poyet a présentées du sien. S'ils en étoient les Auteurs, & qu'on les accusât d'avoir fait des croisées trop petites, ils répondroient probablement que, sur une échelle pareille, le trait du Graveur suffit pour manger le quart d'un détail de cette nature; que rien n'étoit plus aisé que d'appercevoir les *deux* garde-robes placées dans l'embrâsure de chaque croisée, & qui ne peuvent y exister à moins de six ou sept pieds de largeur pour les deux; que du reste, ces croisées, qui dans un croquis en perspective, semblent s'arrêter à six pieds du plafond, se trouvent dans des coupes plus détaillées, non-seulement monter jusqu'à ce plafond, mais s'ouvrir en abat-jour dans l'épaisseur & au droit des planchers, afin que l'ouverture de ces croisées en balaie efficacement & complètement toute la superficie.

Le sieur Poyet a pensé non-seulement à tous les détails dont l'Auteur du *Relevé* lui demande compte (voyez pag. 12), mais à une multitude d'autres dont il ne sera jamais possible de s'occuper à l'Hôtel-Dieu actuel. Un aqueduc souterrain, continuellement alimenté par l'eau de la rivière, & dirigé sous tous les points convenables disposés en consé-

quence, balaiera toutes les immondices. Le même art qui a porté les eaux de la Seine jusques au sommet d'une montagne voisine, remplira avec abondance & à tous les étages, le besoin indispensable de l'eau. Son rez-de-chaussée suffira à tous les détails *immédiats* du service; & , indépendamment des vastes plantations destinées à promener les convalescens, à purifier l'air de plus en plus, & à embellir les alentours du monument, il restera encore assez de terrain à l'île des Cygnes pour tous les besoins *extérieurs*. L'Auteur du *Relevé* peut s'en reposer sur le sieur Poyet, autant que sur l'immense étendue de cet emplacement, pour le logement des Employés, pour les boucheries, tueries, boulangeries, magasins de toute espèce, apothicaireries, cuisines, archives, réfectoires, buanderies, séchoirs, bureaux d'Administration, basse-cours, écuries, remises, ateliers, caves (1), &c. &c. Tout cela est prévu; & si le sieur Poyet n'en a pas rendu compte en publiant son Projet, c'est qu'il n'a pas cru nécessaire d'exposer à la censure, avant de les avoir arrêtés, une foule de détails sur la disposition & l'étendue desquels il se réserve de consulter les Savans & les Administrateurs. Il lui suffisoit, pour le moment, de leur inspi-

(1) Cet objet intéressant a excité quelques doutes, & le sieur Poyet s'en est sérieusement occupé. Les niveaux qu'il a pris avec le plus grand soin, & les mesures que ces niveaux ont déterminées, nous mettent en état d'assurer très-positivement qu'à l'île des Cygnes, le rez-de-chaussée de l'Hôtel-Dieu sera de *sept pieds* plus élevé que les eaux de 1740, les plus hautes dont on ait le souvenir, & de *treize pieds six pouces* plus haut

que le pavé du chemin de Versailles, qui est en face, en sorte que le niveau de ses caves sera de *deux pieds* plus élevé que celui des caves de l'Hôtel-Dieu actuel. Les eaux de 1740 répondent à vingt-six pieds de l'échelle du Pont-Royal; il faudra qu'elles montent au-dessus du N<sup>o</sup> 24 de la même échelle, avant de pouvoir inonder les caves du nouvel Hôtel-Dieu.

rer par sa disposition générale, assez de confiance pour le juger digne de leurs conseils & de leurs instructions : il a voulu se ménager la possibilité d'en profiter, & lorsqu'il en fera temps, il se trouvera aussi flatté de les recevoir qu'heureux de les suivre.

Nous persistons à penser qu'il peut devenir infiniment avantageux au bien du service, de distribuer les logemens des Sœurs à portée des salles respectivement fournies à leur garde. C'est, selon nous, l'unique moyen d'introduire dans ce service une régularité, une rapidité, & sur-tout une *émulation* nouvelles & bien désirables. Leur *institution*, dont parle l'Auteur du *Relevé*, doit avoir pour but de secourir le *mieux possible* les malades ; ce but principal doit être rempli ; & , s'il est quelque article de leur règle qui le contrarie, elles feront sans doute les premières à en désirer la réforme. Au reste, si nos idées à cet égard étoient désapprouvées, rien n'est plus facile que de s'en tenir à l'ancien usage. Deux ou quatre branches de l'entresol du sieur Poyet, s'offriront, s'il le faut, à former les plus superbes dortoirs.

Quant à la Chapelle, il n'est pas d'Hôpital au monde où elle soit apperçue de tous les lits ; & dans celui-ci du moins, elle pourra l'être de toutes les salles. Elle se trouvera élevée sur un soubassement, dans lequel sera pratiquée une *Crypte* ou Chapelle inférieure, assez étendue pour suffire à tous les différents usages auxquels l'Eglise actuelle est destinée (1). Au moyen des portiques circulaires, formant à chaque étage la ceinture de la cour du centre, dix mille âmes pourront assister à la fois au Service Divin, & tout

---

(1) A l'exception toutefois des lits de malades placés dans celle-ci.

cet ensemble formera un vaste Temple, dont la Chapelle sera le Sanctuaire. Au reste, cette idée, assez grande pour mériter quelque éloge, dût-elle déplaire, il est un moyen bien simple d'y suppléer, c'est d'établir dans chaque salle des autels portatifs : cet usage, connu dans tous les Hôpitaux, peut également s'appliquer à celui-ci.

§. V. *De la dépense nécessaire à l'amélioration de l'Hôtel-Dieu.*

Nous avons dit dans le Mémoire que toutes les additions projetées à l'Hôtel-Dieu, ne produiroient qu'une augmentation de deux ou trois cent lits, & coûteroient quatre à cinq millions. Nous avons déjà justifié plus haut la première partie de cette assertion. Quant à la seconde, le *Relevé* nous assure : 1°. que les additions déjà faites, n'auront coûté qu'un peu plus de 600,000 livres : 2°. Que celles qui sont projetées, & que l'on exécutera l'année prochaine, ne coûteront que 12 à 1300 mille livres (page 5), & c'est immédiatement après cette assertion, que l'Auteur en ajoute une infiniment remarquable : que les augmentations sur la Seine, du côté de la rue de la Bucherie, se monteront à 1800 toises (ibid.)

Les additions sur la rue de la Bucherie ne complètent pas, à beaucoup près, toutes celles qui sont projetées. Il faut y comprendre celle sur la rue Notre-Dame, le corps-de-logis que l'on élève actuellement sur le terrain du Petit-Châtelet, & les quatrièmes étages à ajouter par-tout où l'on pourra. Nous remarquerons d'abord que, depuis l'autorisation du projet actuel, par Lettres-Patentes du 22 Avril 1781 jusqu'à la publication du Mémoire, l'Auteur du *Relevé* assure qu'il

n'y a eu que 600,000 livres de dépenses à l'Hôtel-Dieu, tandis qu'à dater de cette nouvelle époque, il promet qu'on en dépensera le double en un an. Cette accélération subite peut donner matière à beaucoup de réflexions ; mais elles ne feroient qu'embarraffer la discussion, & nous devons être avarés de détails de cette nature.

Lors de la publication des Lettres-Patentes de 1781, on promit au Roi que l'on parviendroit à coucher *au moins* 4000 malades pour 600,000 livres, les Lettres-Patentes en font foi : maintenant on demande le triple. Voyons si cette demande peut inspirer plus de confiance que l'ancienne promesse de ne dépenser que 600,000 livres, & rapprochons à cet effet les aveux du *Relevé*.

Le *Relevé* assure : 1°. Que le restant des additions coûtera 12 à 1300,000 livres.

2°. Que celles sur la rue de la Bucherie monteront à 1800 toises.

Les cours ne prennent sur l'espace actuel que 694 toises, c'est-à-dire, moins du cinquième de cet espace. On n'aura les 1766 lits que nous avons accordés à l'Auteur du *Relevé* qu'en économisant dans la même proportion le terrain additionnel de 1800 toises. C'est sur cette base alors modérée, mais qui maintenant deviendroit sévère, que nous avons établi nos calculs relatifs au nombre des lits. Ainsi nous pourrions supposer 1470 toises de constructions. Nous les réduirons à 1000 toises ; ce ne seront que 800 toises d'espace vuide ; & l'Auteur du *Relevé* ne peut légitimement nous accuser de rigueur.

Cet Auteur évalue les constructions du sieur Poyet à

5000 livres la toise. Nous nous garderons bien pour le moment de discuter cette évaluation, nous n'en sommes pas encore-là. Nous observerons seulement que les additions qu'il promet, étant sur le bord de l'eau, seront dans le même cas que celles du sieur Poyet relativement à la dépense en fondations; qu'elles seront à quatre étages, tandis que le sieur Poyet n'en aura que trois, & c'est toujours un plancher de plus; qu'elles seront en pierres de taille comme les siennes, avec des voûtes comme les siennes, dès-lors, avec des murs aussi épais que les siens. Si l'une des deux constructions doit coûter moins que l'autre, c'est assurément celle du sieur Poyet. Elle ne sera sujette à aucune dépense d'étais, ni à aucune des précautions infinies qu'exigent des ouvrages en additions, démolitions & restaurations. Entourée d'un espace immense & libre, elle ne sera point sujette aux mêmes frais de bardage & autres pareils, que les constructions actuelles, élevées dans un terrain si étroit qu'on est obligé d'en disperser au loin les chantiers, & de multiplier à l'infini les faux-frais. Voisine des carrières & du port aux pierres, elle sera exempte des dépenses considérables de voitures qu'entraîne le transport des matériaux dans Paris. Quoi qu'il en soit, en prenant, pour évaluer le projet d'additions, les mêmes bases que l'Auteur du *Relevé* s'est permis de prendre pour discuter celui du sieur Poyet, il est clair qu'indépendamment des autres additions promises, celles sur la rue de la Bucherie seule reviendront au moins à cinq millions. Dès-lors, si nous voulions nous en rapporter à l'Auteur du *Relevé*, tandis que le tout auroit coûté 12 à 1300,000 liv. une

partie seule de ce même tout coûteroit au moins cinq millions. Mais rappelons ce calcul à des bases plus certaines. Les comparaisons d'édifices que présente le *Relevé*, déjà exagérées par elles-mêmes, sont sujettes à une observation capitale, c'est que ces édifices comparés sont des maisons d'habitation remplies de murs de refend, de cloisons, de distributions, de cheminées, de portes, de chambranles, de sujétions & de détails auxquels n'est point exposée la construction d'un Hôpital tout composé de salles immenses, où l'on n'a presque à compter que des murs & des planchers. L'Auteur du *Relevé* auroit dû, ce nous semble, tenir compte de la suppression de tous ces détails dans son évaluation par toise; & s'il l'a fait pour lui, dont les 2175 toises, à 1300,000 livres, ne reviennent pas à 600 livres pièce, il ne l'a certainement pas fait pour nous. Quoi qu'il en soit, le sieur Poyet a cherché depuis la publication du Mémoire, à se rendre un nouveau compte de sa dépense. Il a fait à cet égard un travail considérable, garanti par des Entrepreneurs connus, & fondé d'un bout à l'autre, sur des prix reçus dans les travaux publics de la Capitale. Nous en présenterons plus bas l'aperçu: il en résulte que la toise de son projet, loin de coûter 5000 livres, ne coûtera que 1806 livres (1). Prenons la même base pour évaluer les additions promises.

1000 toises sur la rue de la Bucherie, à raison de 1806

---

(1) Les bâtimens qui environnent la Comédie Italienne, élevés en pierres de taille, à cinq ou six étages, & assujettis à tous les détails dont les maisons à loyer sont susceptibles, n'ont coûté que 1400 liv. la toise à M. le Duc de Choiseul.

livres

livres chaque , feront une dépense de . . . 1,806,000 liv

C'est déjà pour cette partie seule plus de 600 mille livres au-delà du total des promesses du *Relevé*.

150 toises sur le terrain du Petit-Châtelet . . . . . 270,900 liv.

225 sur la rue Notre-Dame . . . . . 406,350 liv.

3100 toises de sur-élévation des quatriemes étages. Ces 3100 toises évaluées , comme sur-élévation à  $\frac{1}{3}$  de toise seulement , coûteront . . . . . 1,866,200 liv.

Plus , au moins 600,000 livres , tant pour les frais de démolition & restauration du Pont du Rofaire , & des bâtimens destinés à former & décorer le Parvis de Notre-Dame , que pour le chapitre d'accidens considérable à comprendre dans l'évaluation d'ouvrages de cette nature , ci . . . . . 600,000 liv.

Plus , environ 2200 toises d'acquisition de terrain tout bâti. Le *Relevé* en compte 1800 sur la rue seule de la Bucherie. Evaluées à 1000 livres , elles feront un objet de . . . 2,200,000 liv.

---

7,149,450 liv.

---

En tout sept millions cent quarante-neuf mille quatre cent cinquante livres. Le *Relevé* nous accuse d'exagération , & nous n'avons porté cette dépense qu'à quatre ou cinq millions. Nous avons compris , il est vrai , dans l'une & l'autre évaluation , les acquisitions de terrain à faire ; nous avons

H

même fournis cet article à une observation bonne à répéter, qui est que le sacrifice que l'on pourroit faire des maisons appartenantes à l'Hôtel-Dieu, doit être regardé comme une acquisition réelle, puisqu'on ne peut le faire sans diminuer d'autant les revenus utiles de cet établissement; & le sieur Poyet ne compte rien pour cet article dans l'évaluation de son projet. Mais, quand on voudroit supposer que le Bureau de la Ville feroit payer un terrain qui ne lui est d'aucun revenu, & refuseroit de concourir par un aussi foible sacrifice à l'exécution d'un projet de cette nature une fois avoué par le Gouvernement, ce terrain est d'une si mince valeur que la cession en échange des parties de terrain nécessaires à la confection des deux Quais à substituer en ce cas à l'ancien Hôtel-Dieu, jointe à la plus valeur qu'acquéreroit le reste de l'île des Cygnes par la formation d'un beau quartier aux alentours d'un monument dont on ne redouteroit plus le voisinage, procureroit à la Ville une indemnification plus que suffisante.

L'Auteur du *Relevé* opposeroit envain à nos évaluations les demandes plus considérables jadis faites par d'autres Artistes pour des projets de même nature moins étendus que celui du sieur Poyet. Tout dépend du programme de décoration que l'Artiste avoit dans la tête, & personne n'ignore que sur le même terrain & avec les mêmes données, on peut à volonté dépenser cent mille francs ou des millions. Il est des Artistes que leur génie entraîne au-delà des bornes, & qui prodiguent tout le luxe de leur Art jusques dans ces détails que d'autres négligent. Malheur aux projets qui leur sont confiés, si la bonté de ces projets tient à l'épargne dans la dépense! Le sieur Poyet a senti ce danger, & l'une des parties de son projet dont il ait le plus

à s'applaudir , est de s'être dispensé de tout luxe en décoration, par le seul choix d'une forme majestueuse, simple, & qui se décorera d'elle-même ; c'est d'avoir réussi par ce choix seul à concilier le caractère imposant qu'il falloit donner à un édifice public de cette importance, avec l'économie rigide qui doit présider à un projet d'Hôpital.

Quoiqu'il en soit, nous conjurons nos Lecteurs de ne pas s'en rapporter pour la dépense de ce projet à l'Auteur du *Relevé*. Ou l'on croiroit à l'évaluation qu'il en a faite, & ce seroit une affaire de 50 millions au moins, car il porte à 36 millions la masse seule du bâtiment principal; ou l'on se fieroit à sa promesse de bâtir 3000 toises d'additions pour 12 à 1300 mille livres, ce qui ne seroit à proportion que 6 millions de dépense pour tout le projet du sieur Poyet. Le second systême d'évaluation seroit encore plus dangereux que le premier ne seroit sévère, & il sera plus prudent de recourir à d'autres bases.

Le sieur Poyet avoit présenté une estimation de 12 millions. Il ne comprenoit dans cette évaluation, ni le mur du Quai, ni l'excavation du canal de clôture, ni les ponts à établir sur ce canal. Il supposoit alors que la Ville pourroit se charger de ces objets, à la condition d'en demeurer propriétaire. Il croit devoir maintenant les comprendre dans l'estimation totale, & les joindre à l'entreprise de son projet, bien entendu qu'alors ces accessoires appartiendront à l'Hôtel-Dieu, sans que la Ville puisse y rien prétendre, à moins d'en rembourser la dépense.

Il ne comprenoit en un mot, dans cette première évaluation, que la masse principale du projet avec la Chapelle

du centre. Il n'y avoit fait entrer ni les Lazarets , ni deux grands bâtimens qu'il a projetés depuis pour tous les accessoires qu'il fera avantageux de porter hors du bâtiment des malades. Les détails de ces bâtimens n'étant point irrévocablement arrêtés , il n'en garantit pas très-précisément l'évaluation ; mais d'après l'étendue , peut-être réductible , qu'il leur a donnée & la sévérité qu'il a mise à ces calculs , il ne pense pas que ces accessoires coûtent beaucoup plus qu'il ne l'annonce. Il est même très-possible qu'ils coûtent moins.

Dans son premier apperçu , le sieur Poyet avoit supposé la plus grande partie de ses murs de face en moilon piqué , avec des chaînes & des baies seulement , en pierres de taille. Il s'est décidé depuis à mettre le tout en pierre. Pour n'avoir rien à se reprocher sur le calcul des fondations , il a fondé dans plusieurs endroits le terrain de l'île des Cygnes. Il y a trouvé constamment le sable solide entre 11 , 12 & 13 pieds au-dessous du point le plus bas de ce terrain , situé à l'extrémité de la rue de la Vierge. Cette découverte , jointe à la plus valeur des murs à construire en pierre , a nécessairement renforcé ses calculs ; & c'est à ces deux causes réunies qu'est dû l'excédent de dépense que l'on appercevra dans la nouvelle évaluation de la masse principale de son projet.

Lorsqu'il en fera temps & besoin , il rendra publics les détails estimatifs , dont nous allons nous contenter pour le moment de présenter la récapitulation sommaire. Les prix qui lui ont servi de base , sont du reste à l'abri de toute discussion. Ce sont les mêmes que ceux qui servent à régler

les travaux de l'Eglise de la Magdeleine, & d'après lesquels il a formé les devis de celle de Saint Sauveur, prix acceptés par les Entrepreneurs qui construisent en ce moment cette Eglise sur ses dessins.

*Extrait des Devis estimatifs des différents bâtimens & ouvrages nécessaires à l'entière confection du Projet d'Hôtel-Dieu, proposé par le sieur Poyet.*

*Objets compris dans l'évaluation du Mémoire.*

Pour le corps de l'édifice circulaire destiné au traitement des malades, la somme de . . .	13,990,528 l.		
Pour la Chapelle en colonnade, placée au centre . . . . .	226,310 l.	3 s.	} 14,426,838 l. 3 s.
Pour l'aqueduc souterrain destiné à recevoir toutes les immondices . . . . .	210,000 l.		

*Objets non compris dans cette évaluation.*

Pour les quatre Lazarets, la somme de . . .	251,543 l.		} 1,310,878 l. 13 s.
Pour les deux bâtimens destinés aux divers besoins de la maison. . . . .	959,335 l.	13 s.	

*Objets supposés d'abord à la charge de la Ville.*

Pour le mur du Quai . . . . .	1,440,000 l.		} 1,924,800 l.
Pour le canal d'enceinte & d'approvisionnement, fouilles de terre & revêtemens supposés en glaciés & en meulière, la somme de . . . . .	298,800 l.		
Pour les ponts sur ce canal, pavés, grilles, plantations, & jardins. . . . .	186,000 l.		
<i>Total.</i> . . . . .			<hr/> 17,662,516 l. 16 s. <hr/>

Soixante - une pages nous ont à peine suffi pour en épuiser quinze d'Objections contenues au *Relevé des principales Erreurs du Mémoire sur la Translation de l'Hôtel-Dieu*. Il n'auroit tenu qu'à nous sans doute d'être moins prolixes, ou plutôt nous l'aurions bien désiré ; mais l'Auteur de cet ouvrage s'étoit flatté de détruire des *preuves* par des *assertions* ; & nous n'avons pas cru avoir le droit d'opposer à ses *assertions* autre chose que des *preuves* nouvelles. C'est au Public, aux Savans, au Gouvernement, & sur-tout aux ames sensibles, qu'il est désormais réservé de prononcer. C'est avec confiance & sécurité que nous comptons au nombre de nos Juges le Magistrat sous les auspices duquel on a publié ce *Relevé*. Plus son autorité est importante & respectable, plus il nous fera flatteur d'obtenir son suffrage. Tous ceux qui tiennent à l'Administration savent combien peu les hautes places sont accessibles à la vérité, dans les objets sur-tout où cette précieuse vérité tient à des détails aussi minutieux que multipliés & variables. Ces détails n'arrivent au Chef que sous la forme presque toujours captieuse de résultats ; & les bases sur lesquelles reposent ces résultats, ne sont pas toujours faciles à vérifier. La confiance qu'on leur accorde est d'autant plus sujette à égarer qu'on la croit plus légitime. La confiance console, délasse, soutient un Administrateur, & la droiture de ses intentions y ajoute un nouvel attrait. Nous sentons combien il peut être pénible au Magistrat qui a protégé ce *Relevé*, d'avoir à combattre pour nous écouter, celle que les assertions de cet ouvrage lui ont inspirée. Mais l'opinion publique nous excuse, & doit

le disposer à nous entendre. C'est au nom de cette opinion sacrée, dont la faveur est le plus doux prix qu'un homme en place puisse désirer, que nous le supplions de mettre dans la balance & ces assertions & nos preuves. C'est devant lui & contre ceux qui l'ont engagé à les protéger, que nous demandons à plaider. Envain on a voulu le rendre notre Partie, nous le demandons pour Juge, & ce vœu ne peut lui déplaire.

F I N.



---

Nota. *Le Relevé des principales erreurs contenues au Mémoire sur la translation de l'Hôtel-Dieu*, se trouve à Paris, chez HARDOUIN & GATTEY, Libraires, au Palais Royal.

le dit... de son...  
rien... dont la...  
homme... plus...  
traine... ces...  
C'est... et...  
prot... que...  
le... nous...  
ce... peut...

111



Il est... de...  
dans... de...  
L'année... au...

*UVA. BHSC. LEG.08-2 n°0712*

*UVA. BHSC. LEG.08-2 n°0712*